



# Rapport Annuel 2025

MON COURTIER ENERGIE GROUPE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de  
3.657.862€

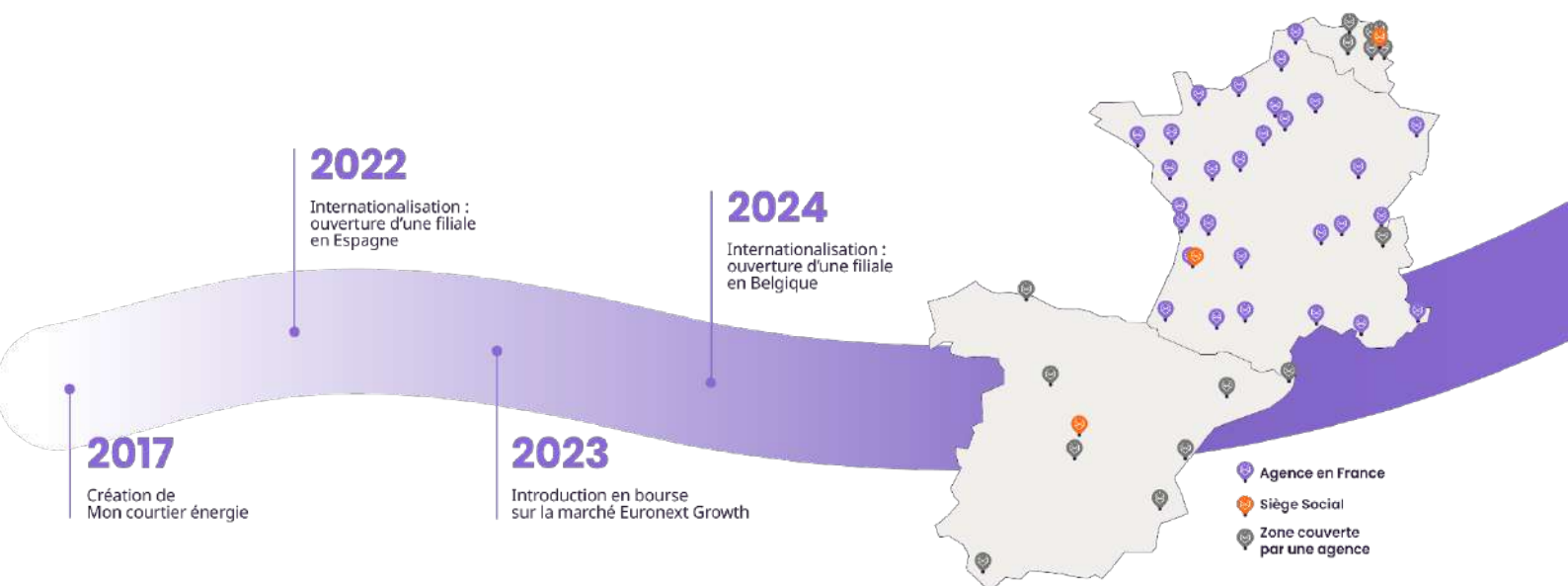
Siège social : 123 rue Lucien Faure, 33300 Bordeaux  
907 898 944 RCS Bordeaux

## L'histoire de Mon Courtier Energie

Né en 2017 à Bordeaux, Mon courtier énergie, est l'un des pionniers du courtage en énergie en France. Dirigé par une équipe d'experts de la libéralisation du marché, l'objectif est de mettre en commun compétences et connaissances du marché pour aider les professionnels à réduire le coût d'achat de leurs énergies.

Mon courtier énergie est organisé en un réseau d'agences sous licence de marque, stratégiquement réparties sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi une forte proximité avec les clients et un ancrage territorial durable. Cette structure permet à Mon courtier énergie d'accompagner efficacement les entreprises de toutes tailles en leur proposant une gamme complète de services : courtage en énergie pour l'optimisation de leurs contrats, suivi des consommations énergétiques et accompagnement dans leur transition énergétique.

Grâce à des partenariats solides avec les principaux fournisseurs d'énergie et des experts du secteur, couplés avec une expertise approfondie du marché de l'énergie et des outils techniques performants, Mon courtier énergie apporte des solutions sur mesure répondant aux enjeux énergétiques de ses clients.



## Lettre du Directeur Général



« Chers actionnaires,

L'année 2025 confirme le retour de Mon courtier énergie sur une trajectoire de croissance rentable, au-delà de nos objectifs.

Nous avons réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 28 M€, en croissance de +14 % par rapport à 2024 et de +33 % par rapport à 2023, avec un résultat d'exploitation de 2,4 M€, soit +20 % par rapport à notre estimation à fin SI.

La croissance de notre activité s'accompagne d'une hausse significative de notre base clients, qui s'établit désormais à 11 295 clients, en progression de +10 % par rapport à 2024.

Au-delà de cette dynamique, l'année 2025 marque une étape importante dans la création de valeur apportée à nos clients : plus de 50 % du chiffre d'affaires est issu du renouvellement de contrats existants, et nos clients nous attribuent la note maximale de satisfaction dans 93 % des cas.

Cette satisfaction renforcée est notamment le fruit des investissements du réseau dans la formation de nos courtiers, dont l'ancienneté moyenne progresse de +20 % en un an.

Ce gain d'expérience et de stabilité nous a également permis de déployer une stratégie de segmentation du portefeuille, initiée en début d'année, visant à cibler des clients à plus forte intensité énergétique. Cette orientation s'est traduite par une hausse de +41 % de la consommation moyenne entre 2024 et 2025.

Grâce à ces deux leviers, l'activité de courtage en France a progressé de +10 % par rapport à 2024, tandis que le taux d'attache des services additionnels a augmenté de +15 %.

L'exercice 2025 marque également le décollage de nos activités à l'international, en Belgique et en Espagne. Le chiffre d'affaires à l'international a été multiplié par trois en un an ; il représente désormais 4 % du chiffre d'affaires total et contribue à hauteur d'un tiers à la croissance globale.

Au cours de l'année, nous avons affiné nos modèles opérationnels dans ces deux pays selon des approches différenciées :

- En Belgique, un positionnement centré sur les grands comptes ;
- En Espagne, un modèle reposant sur la vente indirecte, qui représente désormais la moitié de nos effectifs commerciaux.

Parallèlement, nous avons mené à bien un plan d'optimisation de nos opérations en France, avec des résultats concrets :

- Une réduction de la masse salariale, liée notamment à la fermeture de l'activité d'agences en propre, le ratio masse salariale / chiffre d'affaires passant de 21 % en 2024 à 16 % en 2025, avec un effectif de 46 salariés équivalent temps plein au 31 décembre 2025 (soit -30% par rapport à fin 2024)
- Une politique de rationalisation des frais généraux en France, générant un impact positif de +503 K€.

La dynamique de notre activité, en France comme à l'international, associée à une maîtrise rigoureuse de nos coûts, nous permet de réaffirmer nos ambitions à horizon 2028 : atteindre un chiffre d'affaires de 40 M€ et un résultat d'exploitation de 4 M€.

Pour l'exercice 2026, nous visons un chiffre d'affaires de 31 M€, soit une progression de +11 % par rapport à 2025, avec un résultat d'exploitation de 2,7M€.

Le premier trimestre 2026 conforte cette trajectoire, avec une activité en hausse de +29 % par rapport à 2025 et de +81 % par rapport à 2024.

Afin de sécuriser l'atteinte de ces objectifs, nous avons défini une feuille de route structurée autour de priorités claires :

## 1. Renforcer notre présence territoriale

Près d'une vingtaine de départements ne sont pas encore couverts et représentent un potentiel de croissance estimé à près de 20 % à horizon 2028. L'extension de notre couverture s'appuie sur le développement de notre modèle de licences de marque, avec un objectif d'ouverture de trois nouvelles agences d'ici fin 2026.

En parallèle, nous avons lancé des initiatives locales visant à renforcer notre force commerciale via des vendeurs indépendants, en soutien de nos agences et du siège, afin de valoriser des territoires encore non desservis. Lancée mi-février, cette initiative a déjà permis de couvrir deux nouveaux départements. Notre objectif est de constituer un réseau de dix vendeurs indépendants d'ici fin 2026.

## 2. Digitalisation de l'activité de courtage

Depuis le début de l'année, nous avons engagé le cadrage technique et le développement d'un outil de courtage end-to-end destiné aux vendeurs indépendants, partenaires et marques blanches.

Cet outil SaaS, dont le lancement est prévu d'ici la fin du S1, permettra à nos partenaires de générer des offres de courtage en gaz et en électricité.

## 3. Optimisation des processus grâce à l'intégration de l'IA agentique

En janvier 2026, nous avons engagé un partenariat avec la société Gentek, spécialisée dans les solutions d'intelligence artificielle agentique. Cette collaboration s'inscrit dans notre volonté de renforcer l'efficacité opérationnelle et d'accompagner la montée en charge de nos activités dans les années à venir.

Plusieurs cas d'usage sont actuellement en cours de déploiement, couvrant notamment l'assistance aux équipes, l'automatisation de certains processus clés et l'exploitation optimisée des données. Ces initiatives visent à améliorer la fluidité des opérations, tout en recentrant l'intervention humaine sur les situations à plus forte valeur ajoutée. Les premiers développements sont déjà en place, avec une montée en puissance progressive prévue dans les prochains mois.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement tout au long de l'année 2025.

Ces résultats sont le fruit de leur professionnalisme et de leur implication quotidienne.

Je suis convaincu que ces valeurs, associées à la stabilité de nos effectifs, nous permettront d'accompagner la transformation de l'entreprise vers un modèle plus digital et des opérations toujours plus efficaces.

Je vous prie d'agréer, chers actionnaires, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général »

## Les indicateurs clés de Mon courtier énergie en 2025



Nombre de Clients : 11 295 (+10% vs 2024)



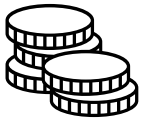
Chiffre d'affaires Groupe : 28 M€ (+14% vs 2024)



Nombre d'agences Mon courtier énergie :  
34 agences



Nombre de courtiers confirmés : 139 courtiers  
(+20% d'ancienneté)



Niveau de trésorerie : 9,4 M€ au 31/12/2025

## Les valeurs et certification de Mon courtier énergie



En 2025, notre entreprise a été labellisée Great Place to Work, récompensant notre engagement pour un environnement de travail de qualité.



En février 2025, Mon courtier énergie a été classé 69<sup>ème</sup> au niveau national et 4<sup>ème</sup> en Nouvelle-Aquitaine au palmarès Les champions de la Croissance avec un taux de croissance annuel moyen de 62,47% sur la période 2020-2023



En 2025, Mon courtier énergie a été classé 503<sup>ème</sup> au palmarès FT1000 du *Financial Times*, qui recense les entreprises européennes à la plus forte croissance.



En janvier 2026, Mon Courtier Énergie Groupe a obtenu la médaille d'or EcoVadis, se classant parmi les Top 5% des entreprises pour ses performances en développement durable et responsabilité.

## Table des matières

Remarques générales .....	11
<b>1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL .....</b>	<b>13</b>
<b>2. RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>14</b>
<b>2.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....</b>	<b>14</b>
2.1.1. Le Groupe Mon Courtier Energie .....	16
2.1.2. Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé ...	21
2.1.3. Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe.....	28
2.1.4. Évènements post-clôture .....	29
2.1.5. Activité en matière de recherche et développement .....	33
2.1.6. Succursales .....	34
2.1.7. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe .....	34
2.1.8. Principaux facteurs de risques .....	35
2.1.9. Filiales et participations .....	41
<b>2.2. INFORMATIONS FINANCIERES .....</b>	<b>43</b>
2.2.1. Résultat et proposition d'affectation du résultat .....	43
2.2.2. Dividendes.....	43
2.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement.....	44
2.2.4. Délais de paiement clients et fournisseurs.....	44
2.2.5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices .....	44
2.2.6. Prêts inter-entreprises.....	46
2.2.7. Ajustement des bases de conversion de titres .....	46
<b>2.3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE .....</b>	<b>46</b>
<b>2.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE .....</b>	<b>49</b>
2.4.1. Détention du capital social et droit de vote de la Société.....	49
2.4.2. Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice .....	50
2.4.3. Actionnariat salarié.....	50
2.4.4. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres.....	51

2.4.5. Autodétention au 31 décembre 2025.....	52
2.4.6. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2026 .....	52
2.4.7. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société.....	53
2.4.8. Autocontrôle .....	54
2.4.9. Transactions avec les parties liées.....	54
2.4.10. Evolution du cours de bourse .....	55
<b>3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>56</b>
<b>3.1. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE .....</b>	<b>56</b>
<b>3.2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>56</b>
3.2.1. Le Conseil d'administration.....	56
3.2.2. La Direction du Groupe.....	64
3.2.3. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.....	65
3.2.4. Mandat des commissaires aux comptes .....	68
<b>3.3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE.....</b>	<b>68</b>
<b>3.4. PARTICIPATION AU CAPITAL ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>69</b>
<b>3.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS .....</b>	<b>70</b>
<b>3.6. APPLICATION DU CODE MIDDLENEXT .....</b>	<b>70</b>
<b>3.7. RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES.....</b>	<b>72</b>
<b>3.8. RATIO D'EQUITE .....</b>	<b>72</b>
<b>3.9. POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE .....</b>	<b>72</b>
<b>3.10. PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME .....</b>	<b>73</b>
<b>3.11. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES .....</b>	<b>74</b>
<b>4. COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 .....</b>	<b>80</b>

<b>4.1.</b>	<b>BILAN .....</b>	<b>80</b>
<b>4.2.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>81</b>
<b>4.3.</b>	<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE.....</b>	<b>82</b>
<b>4.4.</b>	<b>TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....</b>	<b>83</b>
<b>4.5.</b>	<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>84</b>
	4.5.1. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation .....	84
	4.5.2. Détail des comptes du bilan .....	94
	4.5.3. Détail du compte de résultat.....	103
	4.5.4. Autres informations annexes .....	107
<b>5.</b>	<b>COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025</b>	<b>111</b>
<b>5.1.</b>	<b>BILAN.....</b>	<b>111</b>
	5.1.1. Actif .....	111
	5.1.2. Passif.....	112
<b>5.2.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>113</b>
<b>5.3.</b>	<b>TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>114</b>
<b>5.4.</b>	<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS SOCIAUX .....</b>	<b>115</b>
	5.4.1. Règles et méthodes comptables .....	115
	5.4.2. Informations relatives aux postes du bilan et compte de résultat ...	117
	5.4.3. Informations relatives à la fiscalité .....	124
<b>6.</b>	<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>125</b>
<b>7.</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>126</b>
<b>7.1.</b>	<b>CARNET DE L'ACTIONNAIRE .....</b>	<b>126</b>
<b>7.2.</b>	<b>CONTACT.....</b>	<b>126</b>

# Remarques générales

## Définitions

Pour les besoins du présent rapport annuel :

Les termes la « **Société** » ou « Mon Courtier Energie Groupe » désignent la société anonyme MON COURTIER ENERGIE GROUPE au capital de 3.657.862,00 euros dont le siège social est situé 123 rue Lucien Faure 33300 Bordeaux, immatriculée au Registre de Commerce de Bordeaux sous le numéro 907 898 944.

Le terme « **Groupe** » désigne la Société et ses filiales et sous-filiales lesquelles sont au 31 décembre 2025 :

- Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 123 rue Lucien Faure, 33300 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658 ;
- Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Rios Rosas 36, Piso 6 IZ 28003 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185 ;
- Mon Courtier Energie Belgium, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est situé Rue du Fort 3, 4460 Grâce-Hollogne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.785.926

Il est rappelé que la Société MCE Agences, détenue à 100% par la Société, a été mise en liquidation judiciaire par jugement du 19 mars 2025, date à laquelle elle a été exclue du Groupe, au sens comptable et financier.

Le terme « **Rapport** » désigne le présent rapport annuel en date du 28 avril 2026 établi conformément à l'article 4.2.1 des règles de marché d'Euronext Growth Paris et incluant notamment les états financiers annuels sociaux et consolidés, le rapport de gestion de la Société et du Groupe, le rapport sur le gouvernement d'entreprise,

les rapports du commissaire aux comptes afférents aux états financiers annuels sociaux et consolidés et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Le terme « **Document d'Enregistrement** » désigne le document d'enregistrement de la Société approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 18 avril 2023 sous le numéro I.23-011.

Le terme « **Supplément** » désigne le supplément au Document d'Enregistrement approuvé par l'AMF, le 9 mai 2023, sous le numéro I.23-026.

Le terme « **Courtiers Confirmés** » désigne les courtiers du réseau ayant été formés et étant opérationnels.

Le terme « **Clients actifs** » désigne les clients ayant un contrat signé en cours par l'intermédiaire de Mon courtier énergie.

# 1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 14 à 55 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Bordeaux, le 29 avril 2026

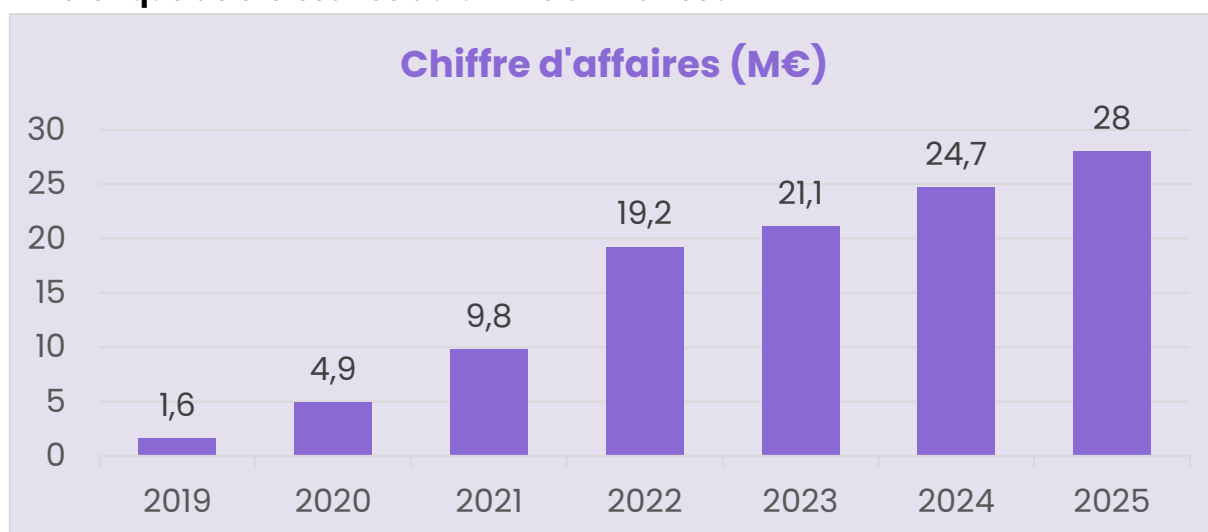
Hugo LARRICQ  
Directeur Général

## 2. RAPPORT DE GESTION

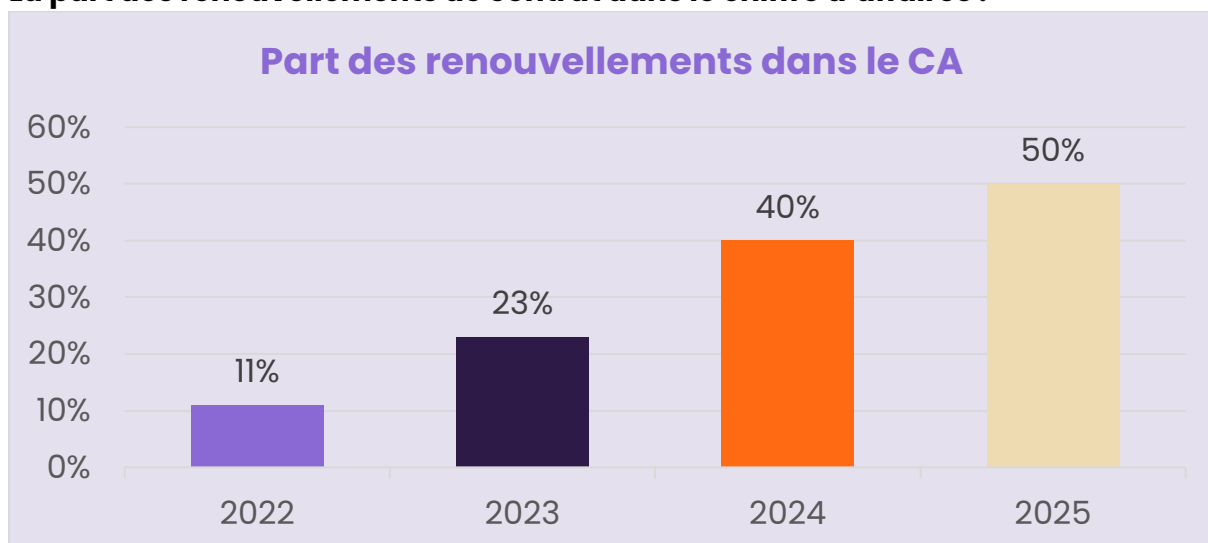
### 2.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

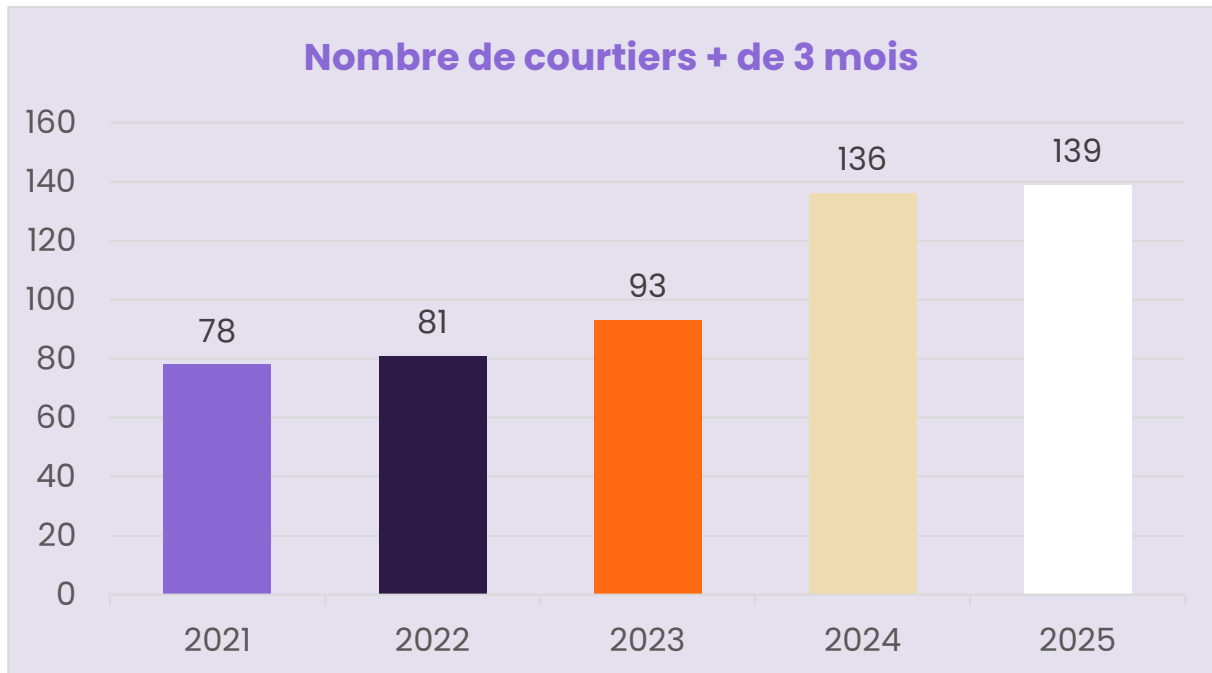
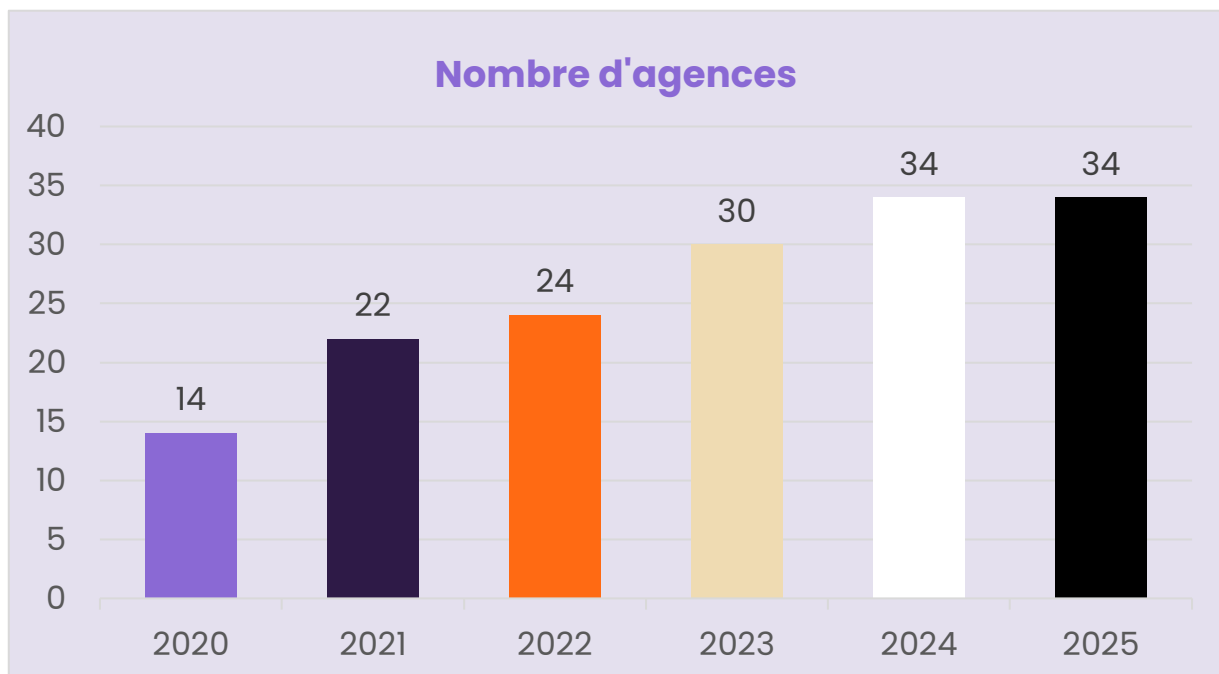
#### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

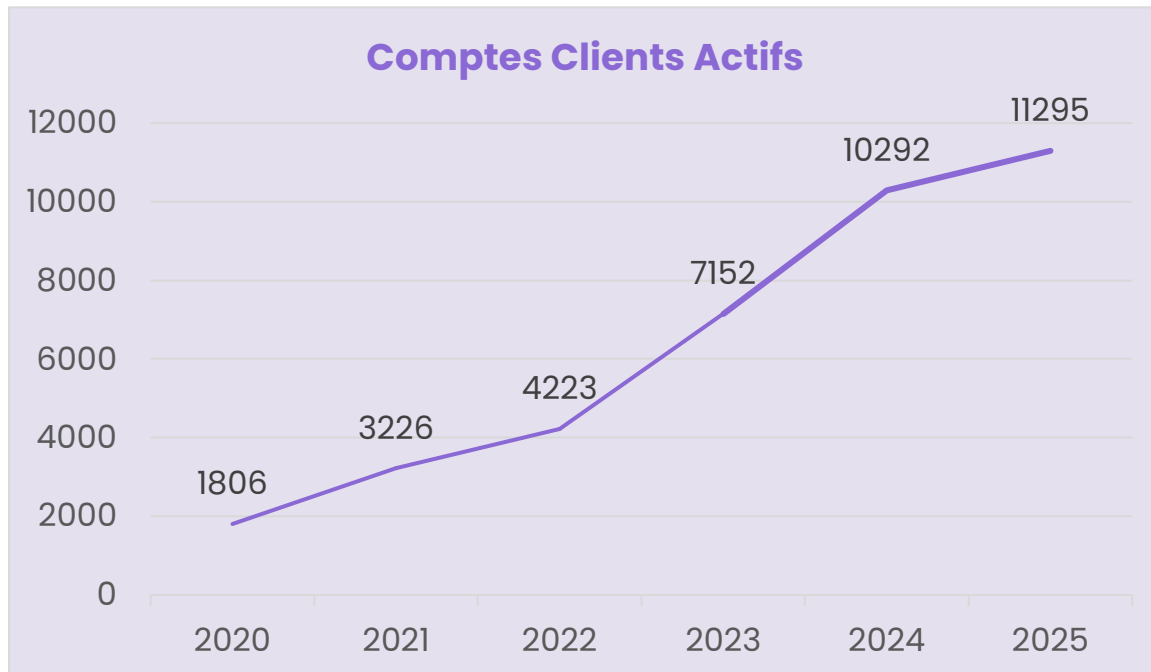
##### L'historique de croissance du Chiffre d'Affaires :



##### La part des renouvellements de contrat dans le chiffre d'affaires :



**Evolution du nombre de Courtiers Confirmés depuis 2021 :****Le réseau d'agences :**

**Nombre de clients actifs :**

## 2.1.1. Le Groupe Mon Courtier Energie

### 2.1.1.1. Description des activités du Groupe

Mon Courtier Energie Groupe est un acteur majeur du courtage en énergie et le 1er réseau français sur le marché des professionnels avec ses 34 agences réparties sur le territoire national (32 agences) et européen (1 agence en Espagne et 1 agence en Belgique).

La mission du Groupe est d'accompagner les entreprises dans la gestion globale de leur budget énergie afin de réduire ou d'optimiser leurs facture(s) de gaz et/ou d'électricité. L'offre de services de Mon Courtier Energie Groupe comprend le courtage et conseil en achat d'énergie, la gestion et l'optimisation des contrats et le conseil en transition énergétique.

Le Groupe est également présent en Espagne par le biais de sa filiale Mon Courtier Energie España basée à Madrid et en Belgique par le biais de sa filiale Mon courtier énergie Belgium basée à Liège.

### 2.1.1.2. Démarche RSE

En 2023, Mon courtier énergie a franchi une étape clé dans la structuration de sa politique RSE avec la création d'un comité dédié, chargé d'examiner la stratégie RSE et d'assurer le suivi des engagements de l'entreprise.

En 2025, l'entreprise a consolidé cette démarche avec la mise en place effective de la politique RSE définie en 2024 et le dépôt d'un dossier de notation EcoVadis, marquant ainsi son engagement vers une évaluation externe de ses pratiques responsables.

#### Les travaux du comité RSE

Il est rappelé que le Comité RSE de Mon courtier énergie groupe est présidé par Madame Marie-Charlotte FAMILIADES, membre indépendant du conseil d'administration.

A la suite de l'introduction en bourse, la mise en place d'un comité RSE répondait à la volonté d'améliorer la transparence et de mettre en avant l'intégration des principes éthiques, environnementaux et sociaux dans les opérations de l'entreprise.

Sa composition actuelle inclut des membres du conseil d'administration indépendants et des administrateurs issus du réseau de licenciés de marque. Cette diversité enrichit le comité de perspectives variées et opérationnelles.

En 2025, le Comité RSE s'est réuni deux fois :

**Le 7 avril 2025**, le Comité RSE a validé la feuille de route RSE autour de 3 piliers : respect de l'environnement, transition énergétique des partenaires et clients, et bien-être des collaborateurs.

Madame Isabelle BREGET a été désignée Référente RSE pour piloter les actions de la feuille de route et préparé l'étude d'une certification ou d'une notation pour 2026.

Le Comité réaffirme l'engagement de l'entreprise à structurer et déployer sa politique RSE de manière cohérente et suivie.

**Le 9 octobre 2025**, le Comité RSE a validé le choix du système de notation EcoVadis qu'il a présenté au Conseil d'administration et a recommandé l'accompagnement par un cabinet externe.

## Démarche RSE et de notation EcoVadis

La Société a déposé un dossier de **notation EcoVadis** le 19 décembre 2025, basé sur son bilan RSE.

Ce bilan présente de manière synthétique la politique RSE, les actions mises en œuvre et les engagements de la Société envers ses collaborateurs, ses partenaires et l'environnement et notamment :

La politique RSE de la Société s'articule autour des quatre piliers évalués par EcoVadis :

- Environnement,
- Social
- Éthique
- Achats responsables

### **Pilier Environnement**

Mon Courtier Énergie agit pour réduire son empreinte carbone et optimiser sa consommation énergétique. Les bureaux sont alimentés par de l'électricité verte, le parc automobile est progressivement électrique ou hybride, et les bonnes pratiques de mobilité et de gestion des déchets sont promues en interne. L'entreprise accompagne également ses clients dans leur transition énergétique via des audits, des solutions d'efficacité énergétique et la promotion de garanties d'origine. Des objectifs 2026 incluent la sensibilisation de 100 % des collaborateurs aux enjeux environnementaux et la réalisation d'un second bilan carbone scope 1, 2 et 3.

### **Pilier Social**

Le Groupe favorise le bien-être et le développement des collaborateurs. La politique sociale comprend santé et sécurité au travail, qualité de vie, télétravail, ergonomie, formation continue, mobilité interne, diversité et inclusion. Les collaborateurs participent à des baromètres trimestriels et des entretiens semestriels pour ajuster les besoins individuels. La certification Great Place To Work atteste de la qualité de l'environnement de travail. Les objectifs 2025-2026 visent notamment la formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) de 20 % des collaborateurs, la signature d'un accord d'entreprise et la sensibilisation à la diversité pour 100 % des responsables et directeurs de l'entreprise.

Le Groupe cultive un dialogue social actif via le Comité Social et Économique et les différents accords d'entreprise qui ont été signés aux bénéfices des salariés (charte télétravail, l'accord temps de travail, la mise en place d'un compte épargne temps fin 2025).

### **Pilier Éthique**

L'entreprise garantit une conduite éthique irréprochable via la prévention de la corruption, la protection des données personnelles (RGPD) et le respect des règles déontologiques. Les collaborateurs sont formés aux bonnes pratiques éthiques et un dispositif de signalement confidentiel est en place. En 2025 100% des responsables et directeurs ont été sensibilisés aux questions d'intégrité professionnelle.

### **Pilier Achats responsables**

La politique d'achats responsables repose sur trois axes : respect de l'environnement, respect des droits sociaux et intégrité éthique. La Société a mis en place, une formation pour le service des achats, une charte achats responsables, et un questionnaire RSE à destination des principaux prestataires de services. Les objectifs 2026-2027 sont de transmettre systématiquement le questionnaire RSE à tous les nouveaux prestataires et de faire signer la charte fournisseur à 100% des principaux prestataires en 2027.

### **Great Place to Work**

En 2025, Mon Courtier Énergie a obtenu la **certification Great Place to Work (GPTW)**, une année de plus. Cette distinction témoigne de notre engagement à offrir un environnement de travail basé sur la confiance, la transparence et le bien-être des collaborateurs.

Elle reflète nos efforts constants pour cultiver une culture inclusive, collaborative et respectueuse, où chaque membre de l'équipe se sent valorisé. Cette certification renforce notre détermination à continuer d'investir dans notre équipe pour lui offrir un cadre de travail optimal.

## Evaluations extra-financière Ethifinance et EcoVadis

### **Ethifinance**

Le Groupe avait sollicité Ethifinance (agence d'analyse et de conseil extra-financiers) en vue de l'établissement d'un rapport de notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) portant sur le caractère responsable du Groupe au travers de différentes thématiques : gouvernance, environnement, ressources humaines et relations parties prenantes externes.

Ethifinance avait attribué en février 2023 une notation extra-financière de 62 à Mon Courtier Energie Groupe, ce qui correspond à un niveau de performance « Avancé » dans l'échelle de notes Ethifinance (référentiel de Gaïa Rating).

Ce rapport mettait en évidence un niveau de maturité ESG supérieur de 36 points au benchmark constitué d'entreprises comparables (entreprises du secteur « Services – hors finances et TIC » inférieures à 100 collaborateurs).

En 2025, la Société a fait le choix d'adopter une notation RSE délivrée par EcoVadis, reconnue pour sa couverture internationale et sa large visibilité auprès des parties prenantes. Cette évolution s'inscrit dans la volonté de la Société de renforcer la lisibilité et la comparabilité de sa performance extra-financière.

### **EcoVadis**

En 2025, la Société a choisi de soumettre sa démarche RSE à une évaluation externe et indépendante afin de renforcer la crédibilité et la transparence de sa politique de responsabilité sociétale.

La notation EcoVadis permet de :

- Mesurer et valoriser la performance RSE du groupe sur les quatre piliers clés (Environnement, Social, Éthique, Achats responsables) avec des critères standardisés et reconnus internationalement.
- Identifier les leviers d'amélioration et prioriser les actions pour renforcer l'impact social, environnemental et éthique de l'entreprise.
- Rassurer les parties prenantes (investisseurs, clients, fournisseurs et collaborateurs) sur l'engagement et la maturité RSE de la société.
- Intégrer les meilleures pratiques internationales et aligner la stratégie RSE avec les standards reconnus pour gagner en performance et en visibilité.

Ainsi, la notation EcoVadis constitue un outil stratégique pour Mon Courtier Énergie, qui confirme son ambition de structurer sa démarche RSE de manière rigoureuse, suivie et reconnue autour de ces piliers.

## 2.1.2. Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

### 2.1.2.1. Activités de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

L'année 2025 a été marquée par une baisse générale des marchés du gaz et de l'électricité, pour atteindre des niveaux de prix qui n'avaient plus été atteints depuis 2021.

En gaz naturel, la diversification des approvisionnements (forte croissance du GNL américain notamment) a permis d'enregistrer des baisses de l'ordre de 12 € pour passer de 38 à 26,5€/MWh pour l'année de livraison 2026. Pour les échéances plus lointaines, la tendance a été similaire avec cependant une amplitude plus faible, les prix étant déjà plus bas pour les années de livraison 2027 et 2028 (baisse de 5€ sur 2027 pour atteindre 25€/MWh et de 3€ sur 2028 pour un prix fin décembre 2025 à 23,5€/MWh).

Sur le marché de l'électricité, après un pic de prix à 75€ mi-février, le prix du BaseLoad 2026 a connu une forte baisse pour finir sous la barre des 51€, soit une baisse de 20€ sur l'année, avec un point bas inférieur à 48€ début décembre.

L'année 2025 a aussi été marquée par un croisement des courbes entre les prix 2026 et 2027/2028, où le prix de l'année de livraison 2028 a clôturé 2€ plus cher que 2026 alors qu'il avait commencé l'année 2€ moins cher. Ce croisement de courbes, qui s'est produit à mi-année, s'explique notamment par une anticipation de la hausse de la consommation à venir du fait de l'électrification des usages.

### **Développement national**

Au cours de l'année 2025, la Société a lancé son **plan d'actions stratégique 2028**. Pour rappel, ce plan détaillé le 22 avril 2025 s'articule autour de 4 axes :

- 1/ Développement du portefeuille clients
- 2/ Augmentation du chiffre d'affaires par client
- 3/ Maîtrise des coûts du siège
- 4/ Poursuite du développement à l'international

Ce plan a pour objectif le retour à la rentabilité opérationnelle dès 2025 et l'atteinte

de nos objectifs 2028 : 40M€ de CA et 4M€ REX.

Dans ce contexte, la Société a su maintenir sa trajectoire de développement en accroissant significativement son chiffre d'affaires pour atteindre 28M€ (+14% VS 2024) ce qui est en cohérent avec l'objectif de 40M€ de chiffre d'affaires à horizon 2028.

La société continue de développer son portefeuille client pour atteindre 11 295 clients (+10%). Un développement de portefeuille qui renforce la justification du modèle d'accompagnement de la Société auprès d'un écosystème de professionnels en besoin d'éclairage sur leurs enjeux énergétiques.

Les filiales internationales ont multiplié leur chiffre d'affaires global par 3 en 2025 pour atteindre 1,25M€ (VS 0.4M€ en 2024), et contribuent de 4 points à la croissance du Groupe en 2025.

La forte progression du chiffre d'affaires résulte d'un travail approfondi sur la segmentation clients, ayant permis de cibler plus efficacement les clients grands comptes, plus rentables pour le Groupe.

En effet dès février 2025 un travail d'analyse a été mené afin de découper notre base de clients et prospects en « tranches » de consommation permettant de classer un client parmi un ensemble de 12 sous-ensembles.

En parallèle nous avons entrepris une étude de rentabilité du portefeuille qui tient compte des coûts fixes et variables des différents départements opérant tout au long du cycle de vie du client : avant-vente, vente, après-vente.

La combinaison des facteurs volume (revenue) et coûts ont permis de focaliser les efforts, principalement d'acquisition, sur les clients à plus fort potentiel de rentabilité.

Concrètement cela s'est traduit par une hausse de la consommation moyenne de +41% passant de 302 MWh/an en 2024 à 425MWh en 2025.

Cette stratégie traduit également la montée en compétence et la maturité de notre réseau de Courtiers Confirmés, l'ancienneté moyenne de nos courtiers étant passée de 26 mois à 31 mois entre 2024 et 2025. Ces courtiers sont pleinement capables de gérer les dossiers grands comptes et la complexité de leurs enjeux. Le nombre de courtiers formés a progressé au cours de l'année passant de 136 à fin 2024 à 139 fin 2025.

Le renouvellement des contrats d'énergie des Clients Actifs est également un enjeu

important pour le Groupe pour l'atteinte de ses objectifs. A ce titre la Société suit un indicateur clé : la part du renouvellement dans son chiffre d'affaires. Celle-ci atteint 50% en 2025 en France (contre 40% en 2024).

La progression du chiffre d'affaires 2025 est essentiellement portée par l'activité de courtage en énergie.

Pour autant, la Société n'a pas délaissé les activités connexes, à savoir les services et la transition énergétique. La vente de services additionnels progresse avec un taux d'attache, à savoir le rapport entre la vente de services additionnels et le chiffre d'affaires, en hausse de 15%.

Dans un contexte de prix de l'énergie relativement bas et d'instabilité gouvernementale sur le financement de la filière photovoltaïque, rendant plus incertain le rendement de ces projets, la Société a choisi de recentrer ses activités sur des services en lien avec la réglementation dont les caractéristiques sont proches du cœur de métier de courtage avec des cycles de vente courts comme le décret tertiaire, les garanties d'origine ou encore les optimisations de taxes (Accise) et d'acheminement (Turpe).

La Société reste convaincue que ces activités de service et de transition énergétique sont un levier majeur de fidélisation des clients et participeront activement à l'atteinte des objectifs 2028.

Poursuivant la mise en place du plan d'action stratégique, et comme déjà annoncé, le Groupe a mené une politique de rationalisation de ses coûts afin de retrouver la rentabilité dès 2025.

La Société a engagé la fermeture de la filiale MCE Agences, laquelle a été actée par jugement de liquidation judiciaire en date du 19 Mars 2025. En parallèle, une réorganisation des services au siège a mené à une réduction des effectifs.

Ces décisions ont permis au Groupe de passer de 81 ETP à fin 2024 à 64 ETP soit une réduction de la masse salariale de 15% (784K€). Les charges de personnels représentent aujourd'hui 16% de chiffres d'affaires contre 21,5% en 2024.

L'effort a été principalement porté par la rationalisation des effectifs du siège dont le nombre s'élève à 46 à fin 2025 soit -30% par rapport à fin 2024 sans impact sur la dynamique commerciale puisque la force de vente, grâce au modèle de licence de marque, est portée par les agences dont le nombre progresse pour atteindre 139 Courtiers Confirmés (+3) à fin 2025 avec un effort principalement porté sur la rétention et la formation permettant de faire croître de +20% l'ancienneté sur 1 an.

En parallèle, une politique de rationalisation des frais généraux a été menée en France sur l'année 2025, permettant de générer 503K€ d'économie sur les frais généraux permettant de sécuriser +1,8pt de marge opérationnelle pour atteindre 8,1% et retrouver des niveaux normatifs, supérieurs à 2024 (-0,7%) et 2023 (6,9%).

La Société a également renforcé son équipe dirigeante avec l'arrivée d'un Directeur Général au niveau du siège de Mon Courtier Énergie Groupe. Le 4 septembre 2025, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, jusqu'alors exercées cumulativement par Monsieur Charlie Evrard, et a désigné Monsieur Hugo Larricq en qualité de Directeur Général.

Monsieur Hugo Larricq est un manager expérimenté occupant depuis plus de 15 ans des postes stratégiques dédiés au développement commercial des entreprises françaises et internationales. Directeur commercial produits et services de Cdiscount depuis 2017 et membre de son Comité de Direction, il a contribué à la gestion d'un chiffre d'affaires annuel de plus de 2 milliards d'euros et a piloté des équipes dédiées à la performance commerciale du leader français de l'e-commerce.

Son expérience à la fois stratégique et opérationnelle, en France et à l'international, est un atout majeur pour piloter la montée en puissance du plan d'actions stratégique et réaliser les objectifs de croissance rentable du Groupe à horizon 2028.

### **Activités à l'international**

En Espagne, l'année 2025 marque l'année du décollage et de la confirmation du potentiel de l'activité, avec une croissance du chiffre d'affaires de 105%, passant de 297 K€ à 579 K€. Cette forte progression traduit une traction commerciale de l'offre et la capacité des équipes à capter un marché en forte demande, positionnant l'Espagne comme un pôle de croissance solide pour le Groupe.

Le modèle a été affiné avec des opérations internes désormais recentrées sur les grands comptes avec une équipe de vente de 4 ETP (vs. 8 à fin 2024), permettant de constater une augmentation du volume de consommation moyenne par client de 14% entre 2024 et 2025. En parallèle, les ventes indirectes ont connu un développement significatif et représentent 20% du CA à fin 2025 (vs. moins de 1% en 2024).

En 2026, l'objectif est de soutenir la progression des ventes indirectes pour atteindre 40% des ventes et de renforcer la performance de la force de vente interne auprès des grands comptes.

En Belgique, l'activité de courtage en énergie affiche une trajectoire de croissance rapide. Lancée fin 2024, elle a généré 127K€ de chiffre d'affaires en trois mois, avant d'atteindre 634K€ en 2025 sur une année pleine, portée par la structuration et la montée en puissance de l'équipe belge. Cette performance confirme la pertinence du positionnement du Groupe et fait de la Belgique un levier de croissance stratégique à fort potentiel. L'activité à l'international en 2025 a généré un total de 1,2M€ de chiffre d'affaires, une hausse de 183% par rapport à 2024.

En 2026, la filiale belge poursuit son développement avec un focus sur la consolidation de ses fondamentaux et l'accélération de sa croissance commerciale. Le renforcement de l'équipe constitue un levier clé, avec une augmentation de la force de vente de 40 %. En parallèle, l'optimisation des processus internes ainsi que le développement de la notoriété de la marque en Belgique soutiennent cette dynamique. Dans un contexte de prospection active, ces initiatives visent à accompagner une croissance progressive du chiffre d'affaires, en ligne avec le potentiel identifié sur le marché belge.

L'activité internationale a contribué significativement (30%) à la croissance du Groupe sur l'exercice 2025.

L'ensemble des actions menées ci-dessus permet au Groupe de clôturer l'année 2025 avec 2,4M€ de résultat d'exploitation et 2,1M€ de résultat net et de renouer avec la rentabilité opérationnelle comme annoncé dans le plan d'action stratégique. Ces excellents résultats démontrent la pertinence des actions mises en place, la capacité de la société à réagir, et l'agilité de son organisation.

Ces résultats sont également en ligne avec les objectifs 2028 de la Société.

### ***Une reconnaissance croissante par le biais de multiples distinctions***

La Société, grâce à ses performances financières et son engagement durable auprès de ses clients et de ses collaborateurs, a été récompensée en 2025 dans divers classements prestigieux :

« Champion de la croissance 2025 », 69<sup>ème</sup> / 400 au classement général

« FT 1000 » du Financial Times valorisant 1 000 entreprises européennes les plus performantes : 503<sup>ème</sup> /1000 au classement général.

### 2.1.2.2. Éléments juridiques

#### **Évolutions de la gouvernance et des modalités d'exercice de la direction générale**

Lors de sa réunion du 22 avril 2025, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Guillaume ROUAUD de son mandat d'administrateur qui a pris effet le 7 février 2025.

Le même jour, le Conseil d'administration a procédé à la cooptation de Monsieur François MOLLIER en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Guillaume ROUAUD, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Monsieur François MOLLIER a également été désigné en tant que Président du comité d'audit. L'Assemblée Générale du 19 juin 2025 a ratifié la désignation par cooptation de Monsieur François MOLLIER dans les conditions légales.

Dans le cadre de l'évolution de sa gouvernance en Belgique, la Société a décidé de faire entrer le 24 mars 2025 un nouvel administrateur au sein de sa structure Mon courtier énergie Belgium. Monsieur Benoît Haesebrouck, également représentant légal de la filiale, détient 10 % du capital de la filiale belge et apportera son expertise et sa connaissance approfondie du marché local afin d'accompagner le développement stratégique de la Société en Belgique.

Cette évolution vise à renforcer la gouvernance locale et à aligner la stratégie de la filiale avec les ambitions de croissance du Groupe. En s'appuyant sur un actionnaire impliqué, la Société entend optimiser son ancrage sur le marché belge et accélérer son expansion tout en assurant une gestion plus proche des réalités opérationnelles du terrain.

Le 4 septembre 2025, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, jusqu'alors exercées cumulativement par Monsieur Charlie Evrard, et désigné Monsieur Hugo Larricq en qualité de Directeur Général.

Le même jour, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2025 aux termes de sa 14ème résolution, a décidé d'attribuer gratuitement un total de 38.421 actions ordinaires au profit d'un mandataire social de la Société (le "Plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1"), sous condition de présence. Les 38.421 actions du Plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1 sont soumises à une période d'acquisition débutant le 1er avril 2026 et d'une durée d'une année pour le premier tiers des actions attribuées, de deux années pour le second tiers des actions attribuées, et de trois années pour le dernier tiers de actions attribuées, ainsi qu'à une période de conservation d'une durée d'une année à compter de la fin de la période d'acquisition correspondante. L'attribution définitive des actions sera également conditionnée à la réalisation de critères de performance.

### **Versement d'un dividende**

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 16 avril 2026, de proposer aux actionnaires une distribution d'un dividende prélevé sur le bénéfice distribuable d'un montant de 0,39 euro par action.

Ce dividende sera soumis au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires le 28 mai 2026.

### **Consolidation actionnariale**

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 11 juin 2025, la mise en œuvre partielle du programme de rachat d'actions, conformément à la délégation adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2024 par décision du Conseil d'administration en date du 11 juin 2025. Ainsi, la Société a racheté hors marché un bloc de 109 369 de ses propres actions, représentant 2,99% de son capital social. Ces titres ont été acquis pour un total de 563 250 euros, soit 5,15 € par action.

Concomitamment au rachat par la Société de ce bloc de 109 369 actions, la Société a été informée que ses actionnaires historiques, la société UNI Holding, et la société Groupe Axsell (anciennement Bambalouni Invest), ont racheté chacune 77 000 actions du Groupe, au prix unitaire de 5,15€ par action. Ces 263.369 actions ont été acquises auprès de la société GADACA, détenue par M. Guillaume Rouaud, ancien directeur général de la Société.

La répartition du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de ces transactions est présentée en paragraphe 1.4.1 ci-après. La Société utilisera les 109 369 actions ainsi acquises conformément aux finalités prévues par la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2024. Un descriptif du programme de rachat est disponible sur le site internet de la Société, onglet « Programme de rachat d'actions » : [mce-finance.com](https://mce-finance.com)

### **2.1.3. Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe**

Afin de poursuivre sur la dynamique positive de l'année 2025 et d'atteindre les objectifs 2028, la Société prévoit l'extension de son maillage territorial sur 13 départements encore non couverts, via une double approche : l'ouverture d'agences avec un objectif de 3 nouveaux licenciés de marque, et le développement de la vente indirecte grâce au recrutement de 10 courtiers indépendants sur l'année 2026. Cette stratégie combinée vise à accélérer la couverture du marché, renforcer la présence locale et soutenir la croissance durable du chiffre d'affaires.

La Société accélère la digitalisation de son métier sur deux principaux aspects :

- Le déploiement d'un outil SaaS B2B, permettant à des tiers de réaliser des prestations de courtage. Cette plateforme soutient la vente indirecte, facilite les partenariats en marque blanche et ouvre de nouvelles sources de revenus via le licensing, renforçant ainsi l'efficacité commerciale et la scalabilité du modèle.

- La mise en place d'outils d'IA agentique sur les fonctions support, visant à accompagner une croissance de flux pouvant atteindre +30% d'ici 2028 à effectifs constants, tout en améliorant significativement la productivité et l'efficacité opérationnelle.

## 2.1.4. Évènements post-clôture

### 2.1.4.1. Événements post-clôture opérationnels

#### Déploiement d'initiatives d'IA agentique

Au cours du 4<sup>ième</sup> trimestre 2025 la Société a lancé un appel d'offre auprès d'acteurs capables de l'accompagner dans la mise en place et la montée en puissance de solutions d'IA agentique dès 2026 dans l'optique de préparer la société à faire face à un flux jusqu'à 40% supérieur aux volumes actuels d'ici à 2028 tout en concentrant les efforts des services supports et de la force de vente sur les tâches à forte valeur ajoutée.

Dans ce cadre la société Gentek a été sélectionnée pour accompagner la mise en œuvre de plusieurs cas d'usage structurants. Ceux-ci couvrent notamment l'assistance aux équipes, l'automatisation de certains traitements, ainsi que l'exploitation et la fiabilisation des données.

Les cas d'usage identifiés s'articulent autour de quatre axes complémentaires, couvrant des volumes opérationnels significatifs :

- Des solutions d'assistance aux équipes, visant à apporter un support rapide sur les problématiques récurrentes et à homogénéiser les pratiques au sein du réseau ;
- L'automatisation de l'exploitation de données issues de documents structurés et non structurés, permettant d'améliorer la fiabilité et la disponibilité des informations utilisées dans les processus commerciaux ;
- L'optimisation de certains processus de traitement, notamment liés à l'intégration de données externes, afin de réduire les interventions manuelles sur des flux à forte volumétrie ;
- Le renforcement des dispositifs de contrôle et de vérification documentaire, avec pour objectif d'améliorer la qualité globale des dossiers tout en priorisant l'intervention humaine sur les cas les plus sensibles.

Ces développements s'inscrivent dans une logique d'industrialisation progressive des opérations et de montée en performance, en cohérence avec la croissance des volumes traités par la Société.

### **Impact des évènements géopolitiques au Moyen-Orient sur l'activité**

A la suite du déclenchement du conflit entre l'Iran, Israël et les Etats-Unis, les marchés de l'énergie ont connu un regain de volatilité marqué par une hausse notable des prix du gaz, principalement pour les échéances 2026, augmentation de près de 70% par rapport aux tarifs d'avant choc, et +30% sur 2027.

La contagion sur les prix de l'électricité est moindre, notamment sur le marché français, du fait de la bonne disponibilité du parc nucléaire.

Ces évènements créent principalement de la volatilité qui peut se répercuter sur la disponibilité des offres des fournisseurs et par la même la capacité de la Société à maintenir un minimum significatif d'offres compétitives à présenter au client.

Pour autant, et à l'inverse d'acteurs de moindre importance, le nombre, et la diversité des partenaires fournisseurs de Mon courtier énergie, ont permis de maintenir une offre constante n'entraînant pas de rupture dans la chaîne de valeur.

### **Renouvellement de licences**

Postérieurement au 31 décembre 2025, la société Mon courtier énergie SASU a conclu des avenants aux contrats de licence de marque en vigueur avec ses partenaires licenciés.

Ces avenants prévoient la prorogation desdits contrats pour une durée supplémentaire de trois (3) années à compter du 1er janvier 2026.

La Société considère que cette prorogation s'inscrit dans la continuité de sa stratégie de valorisation et de développement de son réseau de marque.

### **MCE Agences**

Suite à l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de MCE Agences par jugement du Tribunal des Activités Economiques de Lyon en date du 19 mars 2025, les opérations de liquidation sont en cours à la date du présent Rapport. A compter du 19 mars 2025, MCE Agences a été exclue du Groupe, au sens comptable et financier.

## Une notation EcoVadis de 83/100 conférant une médaille d'or EcoVadis à la Société obtenue en janvier 2026

En janvier 2026, la Société Mon courtier énergie groupe a obtenu la Médaille d'Or EcoVadis, avec un score de 83/100. Cette notation positionne le Groupe parmi les 2 % des entreprises les mieux évaluées par EcoVadis au niveau mondial. Le périmètre de la notation concerne la Société et ses filiales.

Cette distinction vient reconnaître l'engagement constant du Groupe en faveur d'une performance durable, responsable et transparente. Elle reflète les efforts déployés par l'ensemble des équipes pour structurer et renforcer la démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), dans une logique d'amélioration continue au bénéfice de ses clients, partenaires et de l'ensemble de sa chaîne de valeur.

EcoVadis est l'un des principaux organismes mondiaux d'évaluation de la performance RSE des entreprises. Sa méthodologie repose sur l'analyse des politiques, des actions mises en œuvre et des résultats obtenus autour de quatre piliers fondamentaux :

- Environnement
- Social & Droits humains
- Éthique
- Achats responsables

L'évaluation EcoVadis constitue un référentiel reconnu permettant d'apprécier le niveau de maturité des dispositifs RSE et de renforcer la transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Le Groupe entend poursuivre le déploiement de sa feuille de route RSE afin de consolider cette performance et d'accompagner durablement la création de valeur.

### 2.1.4.2. Événements post-clôture de nature juridique

#### Renouvellement et nomination des administrateurs et du Président

Les mandats des administrateurs ainsi que celui du Président du Conseil d'administration arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi qu'aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, le Conseil d'administration a examiné, lors de sa séance du 16 avril 2026, les candidatures proposées en vue du renouvellement et/ou de la nomination d'administrateurs et du Président.

Préalablement à sa décision, le Conseil d'administration a procédé à l'examen de la situation individuelle de chaque candidat au regard des critères d'indépendance retenus par la Société, et s'est assuré de l'absence de toute situation de conflit d'intérêts susceptible d'affecter l'exercice de leur mandat.

À l'issue de ces travaux, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale les propositions suivantes :

1/ le renouvellement des mandats d'administrateurs suivants, pour une durée de 3 ans, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 :

- Monsieur Charlie EVRARD, Administrateur,
- Monsieur Karim LOUHICHI, Administrateur,
- Monsieur Samy DJEBALI, Administrateur,
- Monsieur Romain CASSAGNAUD, Administrateur,
- Monsieur Matthieu BOFFO, Administrateur,
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL, Administrateur,
- Madame Marie-Charlotte FAMILIADES, Administrateur indépendant.
- Monsieur François MOLLIER, Administrateur indépendant

Il est précisé que le Conseil d'administration considère que Madame Marie-Charlotte FAMILIADES et Monsieur François MOLLIER répondent aux critères d'indépendance définis par le règlement intérieur du Conseil et par le code du Middlenext.

2/ la nomination de Monsieur Hugo LARRICQ en qualité d'administrateur non indépendant, pour une durée de 3 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Il est précisé que la proposition de nomination de Monsieur Hugo LARRICQ s'inscrit dans une volonté du Conseil d'administration de procéder à sa nomination en qualité de Président Directeur Général.

Ces propositions de renouvellement et de nomination seront soumises au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires le 28 mai 2026.

### **Transfert du siège social**

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 15 janvier 2026, de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, le siège social de la Société du 22-26 quai de Bacalan – 33000 Bordeaux au 123, rue Lucien Faure – 33300 Bordeaux.

Il sera demandé aux actionnaires réunis en Assemblée Générale le 28 mai 2026 de ratifier ce transfert dans les conditions légales.

### **2.1.5. Activité en matière de recherche et développement**

La Société concentre une partie de son activité à l'amélioration de ses services à travers la recherche constante d'évolution dans ses méthodes de fonctionnement qu'elles soient en interne, à destination des courtiers, dans sa relation avec les fournisseurs ou bien la gestion de son portefeuille client. En effet, la Société internalise un service IT dédié au déploiement de ses outils et logiciels techniques permettant de faciliter au quotidien ses modes de travail. Au-delà de la gestion quotidienne, le service IT dédie une large part de son activité à la recherche et au développement de projets innovants au service de notre développement commercial.

Les travaux de recherche et développement engagés au cours de l'année 2025 visent la conception d'un environnement intégré reposant sur de nouvelles fonctionnalités, des performances techniques renforcées et une ergonomie, afin d'atteindre un niveau d'automatisation avancé couvrant l'ensemble du cycle de vie contractuel sans dégrader la qualité de suivi.

Sur le plan fonctionnel, l'objectif est de développer des briques inédites permettant la génération dynamique d'offres paramétriques, l'orchestration d'alertes personnalisées, la gestion différenciée des cycles contractuels selon les pays, ainsi que l'ajustement automatique des taux et commissions. Ces fonctionnalités doivent permettre un pilotage en temps réel et une traçabilité complète des interactions.

Sur le plan technique, la cible est d'assurer une synchronisation quasi-temps réel entre les systèmes, de fiabiliser les flux API, de supprimer les ressaisies manuelles et d'absorber une volumétrie croissante sans dégradation des temps de réponse,

grâce à une architecture événementielle et à l'automatisation avancée des workflows sous Salesforce.

Sur le plan ergonomique, l'ambition est de réduire la complexité opérationnelle via des interfaces contextualisées et séquentielles, diminuant le nombre d'actions nécessaires par dossier et améliorant la lisibilité des étapes de contractualisation. Les évolutions engagées relèvent d'un travail structuré de conception et d'intégration de composants nouveaux visant à améliorer significativement les performances et l'adéquation de la solution aux besoins métiers.

### 2.1.6. Succursales

Néant.

### 2.1.7. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe

#### Chiffre d'affaires en progression de 14%, porté par l'activité de courtage et l'internationale

Le chiffre d'affaires 2025 du Groupe s'élève à 28 M€ (+14% par rapport à 2024 et +33% par rapport à 2023), dont 91% réalisés grâce à l'activité de courtage en énergie, 5% grâce aux activités « Service » et « Transition énergétique » en France et 4% provenant des activités à l'international.

#### Décollage de l'activité à l'international

En 2025, un chiffre d'affaires d'environ 1,2M€ (vs 0,4M€ en 2024) a été généré à l'international.

En Espagne, l'année 2025 marque l'année du décollage et de la confirmation du potentiel de l'activité, avec une croissance du chiffre d'affaires de 105%, passant de 297K€ à 579K€. Cette forte progression traduit une traction commerciale de l'offre et la capacité des équipes à capter un marché en forte demande, positionnant l'Espagne comme un pôle de croissance solide pour le Groupe.

En Belgique, l'activité de courtage en énergie affiche une trajectoire de croissance rapide. Lancée fin 2024, elle a généré 127K€ de chiffre d'affaires en trois mois, avant

d'atteindre 634K€ en 2025 sur une année pleine, portée par la structuration et la montée en puissance de l'équipe belge. Cette performance confirme la pertinence du positionnement du Groupe et fait de la Belgique un levier de croissance stratégique à fort potentiel. L'activité à l'international en 2025 a généré un total de 1,2M€ de chiffre d'affaires, une hausse de 183% par rapport à 2024. L'activité internationale a contribué significativement (30%) à la croissance du Groupe sur l'exercice 2025.

### **Vente de services additionnels**

La vente de services additionnels progresse avec un taux d'attache en hausse de 15%. Sur la transition énergétique, la Société a focalisé son activité sur l'accompagnement Décret Tertiaire afin d'assurer le renouvellement de son parc client et a développé la vente des garanties d'origine.

La Société reste convaincue que ces activités de service et de transition énergétique sont un levier majeur de fidélisation des clients et participeront activement à l'atteinte des objectifs 2028.

### **Niveau de trésorerie**

La trésorerie de 9,4M€ au 31 décembre 2025 permet de poursuivre sereinement le développement des activités du groupe et d'implémenter la mise en œuvre et le plan d'actions stratégiques.

Au 31 décembre 2025, une partie de cette trésorerie à hauteur de 4M€ est placée dont 2M€ sur des comptes à termes (6 et 12 mois) et les 2M€ restants en allocation diversifiée sur 13 fonds différents (risque global du portefeuille de 2,3/7 – risque faible / capital non garanti (échelle SRI Règlementaires)).

## **2.1.8. Principaux facteurs de risques**

Le lecteur est invité à se référer aux facteurs de risques développés par la Société à l'occasion de l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris au sein du chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'Enregistrement et au sein du Supplément au Document d'enregistrement.


L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent Rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

La Société a évalué le degré de criticité net du risque, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible ;
- moyen ;
- élevé.

Le degré de criticité des risques a été mise à jour par la société lors du premier trimestre 2026 ; les risques ont été revus et validés par le comité d'audit en date du 13 avril 2026. L'évolution du degré de criticité des risques et représenté dans le tableau ci-dessous par les flèches :

-  si le degré de criticité augmente
- si le degré de criticité est stable
- ↘ si le degré de criticité diminue

La Société reste vigilante concernant le contexte d'inflation et leurs répercussions sur la consommation, ainsi que sur les éventuelles conséquences directes et indirectes du conflit armé en Ukraine qui s'est déclenché en février 2022 ainsi que le conflit au moyen orient déclenché en Mars 2026.

Lors de la mise à jour des risques, un nouveau risque a été identifié : « le risque lié aux reprises de commissions fournisseurs »

Intitulé du risque	Commentaire	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net	Gestion du risque
<b>1- Risques liés au secteur d'activité du Groupe</b>					
Risques liés à un encadrement strict des prix de l'énergie et à la nationalisation du marché de l'électricité ou du gaz	Risque d'intervention des pouvoirs publics (plafonnement, régulation affectant les marges et le modèle économique	Moyen	Elevé	Elevé →	veille réglementaire / Echange avec la CRE et le syndicat des courtiers / « lobbying »
Risque lié à l'environnement concurrentiel du secteur des courtiers en énergie	Risque d'intensification de la concurrence entraînant un risque de difficulté à se différencier et baisse de marge	Elevé	Moyen	Elevé ↗	Investissement en R&D, digitalisation, automatisation, IT, développement de nouveaux services et de nouveaux canaux de vente
<b>2- Risques liés aux activités du Groupe</b>					
Risque de réputation lié aux pratiques abusives de démarchage en matière de fourniture d'énergie	Risque d'atteinte à l'image et la baisse du chiffre d'affaires	Elevé	Elevé	Elevé →	Charte éthique contrôle qualité et formation
Risque lié à la cybersécurité	Perte des données / fuite informatique / atteinte à l'image de la société et à la sécurité des données clients	Elevé	Elevé	Elevé →	Audit externe cyber sécurité et procédure écrite interne
Risque lié à la dépendance à des	Dépendance à certains fournisseurs	Moyen	Elevé	Elevé →	Diversification des partenaires (à date 30

prestataires de services clefs	d'énergie pouvant entraîner un impact sur le chiffre d'affaires				fournisseurs environ) et internalisation des outils
Risque lié au développement et à l'exploitation d'un réseau de licenciés de marque	Risque de pratiques hétérogènes ou non conformes des licenciés impactant le business et l'image du groupe – Perte d'un licencié	Elevé	Elevé	Elevé ↗	Charte éthique – contrôle qualité et formation – renouvellement des contrats de licence de marque
Risque lié au référencement du Groupe	Risque de dépendance aux canaux digitaux	Faible	Faible	Faible ↘	Le réseau de licence de marque et le déploiement territorial rend ce risque très faible – la société a mis en place des démarches SEO
Risque lié à l'obsolescence des outils de comparaison exploités par le Groupe	Risque de perte de compétitivité et de concurrence liés à des outils dépassés	Faible	Moyen	Moyen →	Une équipe IT dédiée en interne pour la R&D – digitalisation et IA
Risque lié à l'absence d'exclusivité commerciale et territoriale du Groupe vis-à-vis des fournisseurs d'énergie	Ce risque émane de la façon dont fonctionne les fournisseurs d'énergie (ils ne donnent pas d'exclusivité aux sociétés de courtage)	Faible	Faible	Faible ↘	La diversité des fournisseurs pour répondre aux demandes des clients – la structuration des services Pricing et ADV en lien constant avec les fournisseurs pour assurer le closing des contrats avec

					un service qualité reconnu par les fournisseurs
3- Risques liés à la stratégie et à l'organisation du Groupe					
Risque lié à la dépendance à des partenaires actionnaires du Groupe	Des licenciés de marques sont également actionnaires du groupe et génère un chiffre d'affaires importants – risque qu'un des actionnaires souhaite quitter le groupe ou développer une activité concurrente	Elevé	Elevé	Elevé →	Contrat de licence de marque avec clause de non concurrence et politique de maillage territorial avec le développement d'autres licenciés de marque
Risque lié à la gestion de la croissance	Risque de désorganisation de perte de contrôle lié à une croissance rapide (process, équipe, qualité)	Moyen	Moyen	Moyen ↘	Structuration des services centraux pour les process, et la gestion commerciale
Risque lié au manque de succès et de rentabilité des initiatives commerciales du Groupe	Risque d'investissements importants non rentables et non générateurs de chiffre d'affaires	Moyen	Elevé	Moyen →	Etude de marché, de faisabilité, validation par le conseil d'administration – mesure du retour sur investissement – politique de diversification des investissements
Risque lié à l'implantation du Groupe dans de nouvelles géographies	Risque porte sur le développement à l'international	Moyen	Moyen	Moyen →	Evaluation du pays – étude de marché et faisabilité – recours conseils

					juridiques et fiscaux locaux
Risque lié à la rétention du personnel clef	Le succès du groupe pourrait reposer sur des personnes ayant un savoir-faire impactant le business	Moyen	Faible	Faible ↘	Process de diversification des tâches limitant la perte de savoir-faire en cas de départ – assurance homme clé – politique RH incitative
<b>4- Risques financiers</b>					
Risque de crédit et de contrepartie (risque de décommissionnement)	Reprise des commissions reconnues en cas de résiliation du contrat de fourniture d'énergie ou de réajustement sur les volumes d'énergie consommés	Elevé	Moyen	Moyen ↘	Provision dans les comptes et négociation commerciale au niveau des contrats – la commission rétrocédée est reprise sur les agences licenciées de marque
Risque lié aux besoins de financement		Faible	Faible	Faible ↘	Gestion de la trésorerie et diversification des investissement
<b>5- Risques réglementaires et juridiques</b>					
Risque lié à l'évolution défavorable de la réglementation de l'activité de courtage en énergie	Risque liée à une obligation de transparence et de communication / d'information	Moyen	Elevé	Elevé →	veille réglementaire / Echange avec la CRE et le syndicat des courtiers / « lobbying »
Risque lié au traitement de données personnelles	Amendes en cas de non respect de la réglementation RGPD	Moyen	Elevé	Elevé →	Correspondant externe par un cabinet spécialisé RGPD – formation – audit RGPD

Risque lié à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe	Risque de concurrence et de parasitisme par des concurrents	Moyen	Moyen	Moyen →	Marque déposée et veille concurrentielle – le contrat de licence de marque encadre l'utilisation de la marque
---	---	-------	-------	---------	---

## 2.1.9. Filiales et participations

La Société et ses filiales et sous-filiales suivantes forment le Groupe au 31 décembre 2025 (Sans prise en compte de MCE Agences, en cours de liquidation) :

- Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 123 rue Lucien Faure 33000 Bordeaux (en 2025 et avant le 1<sup>er</sup> avril 2026, le siège était situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658;
- Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Rios Rosas 36, Piso 6 IZ, 28003 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185 ; et
- Mon Courtier Energie Belgium, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est situé Rue du Fort 3, 4460 Grâce-Hollogne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.785.926

### 2.1.9.1. Activité et résultats des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé au bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Ces informations sont complétées par les éléments ci-dessous :

### Mon Courtier Energie

Au 31 décembre 2025, la Société détient 100% des titres de Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 31 décembre 2025 au 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux (actuellement au 123 rue Lucien Faure 33 300 Bordeaux) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658.

Sur l'exercice 2025, la filiale Mon Courtier Energie SAS a réalisé un chiffre d'affaires de **26 798 024 €**.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **2 222 573 €**.

Mon Courtier Energie SAS, consolidée dans les comptes de la Société depuis le 31/12/2022, a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de **26 794 872 €**.

### Mon Courtier Energie España SL

Au 31 décembre 2025, la Société détient **90%** des titres de Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Rios Rosas 36, Piso 6 IZ 28003 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185.

Sur l'exercice 2025, la filiale Mon Courtier Energie España SL a réalisé un chiffre d'affaires de **579 046 €**.

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de **51 541 €**.

Mon Courtier Energie España SL, consolidée dans les comptes de la Société depuis le 31/12/2022, a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de **579 046 €**.

### Mon courtier énergie Belgium

Au 31 décembre 2025, la Société détient **90%** des titres de MCE Belgium, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est situé Rue du Fort 3, 4460 Grâce-Hollogne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.785.926.

Sur l'exercice 2025, la filiale Mon courtier énergie Belgium a réalisé un chiffre d'affaires de **640 894 €**.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de **188 576 €**.

MCE Belgium, consolidée dans les comptes de la Société depuis le 31/12/2024, a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de **634 192 €**.

#### 2.1.9.2. Prises de participation et prises de contrôle

Néant.

#### 2.1.9.3. Aliénations d'actions et participations croisées

Néant.

## 2.2. INFORMATIONS FINANCIERES

### 2.2.1. Résultat et proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour un montant de **691 665,89 €** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	691.665,89
Report à nouveau antérieur	787.513,52
Dotation à la réserve légale	34.583,29
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>1.444.596,12</b>
<i>Dividende distribué (0,39 euro par action)</i>	1.426.566,18
Report à nouveau, pour le solde	18.029,94

### 2.2.2. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Date de clôture	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
<b>Dividendes</b>	Néant	1.682.616,52 €	Néant
<b>Non éligibilité à l'abattement de 40%</b>	-	0 €	-

### 2.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, la Société précise que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ne font pas apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### 2.2.4. Délais de paiement clients et fournisseurs

	Fournisseurs					Clients						
	Non échu	1 à 30j	31 à 60j	61 à 90j	plus de 90j	Total	Non échu	1 à 30j	31 à 60j	61 à 90j	plus de 90j	Total
Nb de factures	7	5	2	0	2	16	-	2	3	0	3	8
Montant factures TTC	158 067	5 341	14 420	-	2 111	179 939	-	16 000	581 842	-	204 571	802 414
% des achats	15%	1%	1%	0%	0%	18%						
% du CA							0%	1%	24%	0%	8%	33%

### 2.2.5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	30/06/2022
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	3 657 862	3 657 862	3 657 862	2 900 000	2 900 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 657 862	3 657 862	3 657 862	2 900 000	2 900 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire			-	-	-
Nombre maximal d'actions à créer					
- par conversion d'obligations			-	-	-
- par exercice de droit			-	-	-

de souscription					
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 960 761	2 455 478	1 732 599	-	14 153
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	593 996	735 924	1 745 494	(2 492)	289 271
Impôts sur les bénéfices	(100 625)	(68 182)	(53 104)	-	(2 718)
Participation des salariés au titre de l'exercice		-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	694 621	805 276	1 798 598	(2 492)	286 553
Résultat distribué	1 426 566	-	1 682 617	-	272 233
<b>Résultat par action</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,16	-	0,48	-	0,10
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,19	-	0,49	-	0,10
Dividende distribué	0,39	-	0,46	-	0,09
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	14	17	12	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 169 645	1 788 190	1 067 042	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	(89 740)	-	(61 141)	0	0

### 2.2.6. Prêts inter-entreprises

Une convention de trésorerie a été signée le 5 février 2024 entre la Société et ses filiales en vue de favoriser la coordination et l'optimisation de l'utilisation des excédents de trésorerie ou la couverture des besoins de trésorerie, appréciés globalement au niveau du Groupe.

Par avenant à cette convention de trésorerie initiale en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, il a été décidé d'inclure la société MCE Belgium dans le périmètre de la convention de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, le périmètre de la convention inclut les sociétés, Mon Courtier Energie Groupe, Mon Courtier Energie, Mon Courtier Energie España SL et MCE Belgium.

Les intérêts de la société Mon Courtier Energie Groupe, calculés mensuellement sur la base des flux journaliers de l'exercice 2025, constituent un produit de 48.631,77€.

Il a été décidé fin 2024 de transformer le compte courant de MCE Espagne au sein de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE en prêt participatif. Celui-ci faisant ressortir un solde de 820 000€. L'engagement fixé est un remboursement au plus tard dans dix ans et ce prêt est rémunéré au taux de 3%.

### 2.2.7. Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

## 2.3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les procédures de contrôle interne en vigueur du Groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux,

par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,

- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Il relève de la responsabilité de la direction générale de concevoir et de mettre en place un système de contrôle interne permettant de répondre aux objectifs précités.

La direction de la Société a décidé une mise en œuvre progressive des moyens pour répondre à ce dispositif.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier (risques opérationnels, financiers, de conformité ou autre).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Du fait de la taille du Groupe et de la proximité du management avec les opérationnels, l'implication de la direction générale, des membres du Conseil d'administration, des directeurs opérationnels est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- Domaines de responsabilités clairement établis,
- Principe de délégation et supervision,
- Séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement,
- Distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement,
- Contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...),
- Matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, le Groupe s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants qui sont mis en œuvre par la direction générale :

- Sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,

- Politique de fidélisation des collaborateurs,
- Politique de responsabilisation et de motivation,
- Politique active de formation et d'évaluation des compétences.

La responsabilité de la production des comptes incombe au département de la direction financière.

La direction financière procède à des contrôles de cohérence des informations recueillies et synthétise l'information afin de la reporter. Elle assure les tâches suivantes :

- Gestion comptable,
- Suivi clients et des encaissements,
- Suivi de la trésorerie et règlements fournisseurs,
- Gestion comptable des filiales et sous-filiales,
- Suivi encaissements (chèques, virements), rapprochements bancaires,
- L'établissement des arrêtés annuels et semestriels,
- Contrôle de gestion et analyse des coûts,
- L'établissement du budget annuel et analyse des écarts avec mise en œuvre d'actions correctives,
- Obligations fiscales, sociales et juridiques (en lien avec les conseils extérieurs du Groupe),
- Reporting auprès des actionnaires,
- Autres tâches administratives et financières.

Le comité d'audit est chargé de veiller à l'intégrité de l'information financière, à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques et d'audit.

Les relations avec les banques, ainsi que les signatures sont assurées directement par la direction générale en lien avec la direction financière.

Le commissaire aux comptes de la Société vérifie les comptes en s'appuyant sur la direction financière et les experts comptables et en diligentant leurs propres missions d'audit.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le Conseil d'administration semestriellement et annuellement.

## 2.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE

### 2.4.1. Détention du capital social et droit de vote de la Société

A la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis comme suit au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% du capital et des droits de vote
UNI GROUPE <sup>(1)</sup>	955 787	26,13%	1 816 024	29,72%
Groupe Axell <sup>(2)</sup>	955 787	26,13%	1 816 024	29,72%
Titun Consulting <sup>(3)</sup>	659 099	18,02%	1 304 284	21,35%
Jinery <sup>(4)</sup>	219 688	6,01%	434 739	7,11%
Auto-détention*	128 107	3,50%	-	0,00%
Flottant	739 394	20,21%	739 394	12,10%
<b>TOTAL</b>	<b>3 657 862</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 110 465</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Dont 18 739 au titre du contrat de liquidité

A la date du présent Rapport, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% du capital et des droits de vote
UNI Groupe <sup>(1)</sup>	955 787	26,13%	1 816 024	29,71%
Groupe Axell <sup>(2)</sup>	955 787	26,13%	1 816 024	29,71%
Titun Consulting <sup>(3)</sup>	659 099	18,02%	1 304 284	21,34%
Jinery <sup>(4)</sup>	219 688	6,01%	434 739	7,11%
Auto-détention*	126 165	3,45%	-	0,00%
Flottant	741 336	20,27%	741 336	12,13%
<b>TOTAL</b>	<b>3 657 862</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 112 407</b>	<b>100,00%</b>

(\*) dont 16 796 au titre du contrat de liquidité au 21/04/2026

<sup>(1)</sup> Anciennement dénommée Uni Holding (changement de dénomination sociale 01/08/2025) Société à responsabilité limitée (534 987 920 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société RCD Participations SARL (918 876 608 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Romain CASSAGNAUD, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société UNI MBO SARL (918 842 139 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Matthieu BOFFO, administrateur de la Société.

<sup>(2)</sup> Société à responsabilité limitée (809 165 582 RCS Nanterre) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Karim LOUHICHI, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Samy DJEBALI, administrateur de la Société (anciennement dénommée Bambalouni Invest).

<sup>(3)</sup> Société par actions simplifiée unipersonnelle (833 566 771 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Charlie EVRARD, Président Directeur Général du Conseil d'administration de la Société.

<sup>(4)</sup> Société à responsabilité limitée (808 699 458 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Jean-Christophe CAYOL, administrateur de la Société.

Depuis l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth®, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth®, a été prise en compte. Pour rappel, la Société ayant été constituée le 6 décembre 2021, l'attribution de droits de vote double est intervenue le 6 décembre 2023.

## 2.4.2. Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice

Cf paragraphe 2.1.2.2 (consolidation actionnariale)

## 2.4.3. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, au 31 décembre 2025, aucune action de la Société n'était détenue (i) par des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans des plans d'épargne d'entreprise (PEE) prévus par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du code du travail, ni (ii) par des salariés ou anciens salariés de la Société des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant

création des fonds communs de créances, ni (iii) par des salariés de la Société au titre de la participation aux résultats de l'entreprise (article L. 3324-10 du code du travail), (iv) ni par des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées à l'issue d'une attribution gratuite d'actions (article L. 225-197-1 du code de commerce).

#### 2.4.4. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2023 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF.

En vue de favoriser la liquidité et la régularité des transactions sur ses titres, la Société a annoncé avoir conclu un contrat de liquidité avec la société TP ICAP le 30 juin 2023. Pour la mise en œuvre de ce contrat, effective le 3 juillet 2023, 230.000 € en espèces ont été affectés au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2025, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : **18 739**
- Solde en espèces : **48 702,9 €**

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, ont été exécutées :

- **468** transactions à l'achat pour un cours moyen de **5,35 €**
- **365** transactions à la vente pour un cours moyen de **5,26 €**

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- **19 610** titres pour **104 822,12 €** à l'achat
- **25 597** titres pour **134 609,03 €** à la vente

### 2.4.5. Autodétention au 31 décembre 2025

Pourcentage de capital autodétenu par Mon Courtier Energie Groupe	3,50%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	128 107
dont :	
Nombre d'actions affectées au contrat de liquidité	18 739
Valeur nominale du portefeuille (en €)	128 107 <sup>(a)</sup>
Valeur comptable du portefeuille (en €)	563 250,35
Valeur de marché du portefeuille (en €)	666 156,4 <sup>(b)</sup>

<sup>(a)</sup> Sur la base d'une valeur nominale de l'action Mon Courtier Energie Groupe de 1 euro.

<sup>(b)</sup> Sur la base du cours de clôture de l'action Mon Courtier Energie Groupe sur Euronext Growth® Paris au 31 décembre 2025 de 5,20 euros.

### 2.4.6. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2026

Il est prévu de proposer à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 28 mai 2026 de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre, pour une durée de 18 mois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF. Les principaux termes de cette autorisation soumise à l'Assemblée générale, sont les suivants :

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées** : 10% du nombre total d'actions composant son capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

#### Objectifs des rachats d'actions :

- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux

adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale d'une résolution spécifique ;
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Prix d'achat maximum :** 25 €.

**Montant maximum des fonds pouvant être affectés au rachat :** 3 millions d'€

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est précisé que la mise en place du programme de rachat d'actions et sa mise en œuvre feront l'objet de communications conformément aux dispositions légales et réglementaires.

#### **2.4.7. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société**

Opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux ou les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier :

La Société présente la liste des opérations réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

Personnes	Dates de transaction	Nature	Titres	Prix	Volume	Date de notification
Charlie Evrard	29 avril 2025	Acquisition	Actions	4,51 euros	500	6 mai 2025
Charlie Evrard	29 avril 2025	Acquisition	Actions	4,45 euros	500	6 mai 2025
Groupe Axsell	19 juin 2025	Acquisition	Actions	5,15 euros	77.000	20 juin 2025
UNI Holding SARL*	20 juin 2025	Acquisition	Actions	5,15 euros	77.000	20 juin 2025

\*Désormais dénommée Uni Groupe

### 2.4.8. Autocontrôle

Il est rappelé que les sociétés dans lesquelles Mon Courtier Energie Groupe détient des participations ne détiennent aucune part du capital de la Société. De même, la Société ne détient aucune part du capital de l'un de ses actionnaires personnes morales.

Enfin, aucune des sociétés que la Société contrôle directement ou indirectement ne détient de participation dans le capital de la Société.

### 2.4.9. Transactions avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe au cours de cette période, figure à la note **4.5.4.7** des annexes aux états financiers annuels consolidés présentés en section **4** du présent Rapport.

Par ailleurs, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

### 2.4.10. Evolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris depuis le 31 mai 2023.

Nombre d'actions cotées au 31/12/2025	<b>3.657.862</b>
Cours le plus haut du 01/01/2025 au 31/12/2025	<b>6,00</b>
Cours le plus bas du 01/01/2025 au 31/12/2025	<b>4,16</b>
Volume moyen quotidien du 01/01/2025 au 31/12/2025	<b>414</b>
Code ISIN	FR001400H3A0

## 3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 3.1. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le 4 septembre 2025, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, jusqu'alors exercées cumulativement par Monsieur Charlie Evrard, et désigné Monsieur Hugo Larricq en qualité de Directeur Général.

### 3.2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### 3.2.1. Le Conseil d'administration

##### 3.2.1.1. Composition

A la date du présent Rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

<b>Président</b>	Charlie EVRARD
<b>Administrateurs</b>	Romain CASSAGNAUD (Vice-président du Conseil d'administration) Matthieu BOFFO Karim LOUHICHI (Vice-président du Conseil d'administration) Samy DJEBALI Jean-Christophe CAYOL Marie-Charlotte FAMILIADES (Administrateur indépendant) François MOLLIER (Administrateur indépendant)

A la date du présent rapport, la Société dénombre 8 administrateurs.

**Charlie Evrard, Président du conseil d'administration***Expérience et expertise apportées*

Avant de fonder Mon courtier énergie en 2017, Charlie Evrard a travaillé pendant plus de 3 ans au sein du groupe ENI, notamment au poste de Business Development Manager pour l'Europe, au siège à Milan. Il a également occupé les fonctions de Sales & Retention Director au niveau national pour la Belgique. Auparavant, Charlie Evrard a travaillé pendant 3 ans pour AlterGaz en tant que Sales Planning & Pricing Manager. Charlie Evrard est diplômé de l'ICN Business School et a également des expériences en matière de produits financiers structurés et dérivés au sein de la banque Société Générale.

**Romain Cassagnaud, Vice-président du Conseil d'administration et administrateur***Expérience et expertise apportées*

Romain Cassagnaud est un des associés fondateurs du Groupe. Lauréat "Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées 2009", il a cofondé en 2008 la société UNIXIAL, cabinet de conseil en achat d'énergie. En 2010, il participe à la création de UNIDYS, société de vente de contrats de gaz naturel en BtoB. En 2011, il cofonde avec Matthieu Boffo le groupe UNI, qui regroupe différentes sociétés de conseil en achat d'énergie et d'investissement immobilier. Romain Cassagnaud est diplômé d'un BTS Management des Unités Commerciales.

Romain Cassagnaud supervise les agences Mon courtier énergie de Toulouse, Marseille et Montpellier conjointement avec Matthieu Boffo.

**Matthieu Boffo, administrateur***Expérience et expertise apportées*

Titulaire d'un BTS Management des Unités Commerciales, Matthieu Boffo est l'un des fondateurs du Groupe. Il s'associe avec Romain Cassagnaud en 2008 pour fonder UNIXIAL, cabinet de conseils sur l'optimisation des contrats d'énergie pour les PME/PMI et les collectivités locales. En 2010, ils obtiennent une franchise pour la commercialisation des contrats de gaz naturel et électricité pour le compte du groupe italien Eni.

Matthieu Boffo supervise les agences Mon courtier énergie de Toulouse, Marseille et Montpellier conjointement avec Romain Cassagnaud.

**Karim Louhichi, Vice-président du Conseil d'administration et administrateur***Expérience et expertise apportées*

Karim Louhichi est un des associés fondateurs de Mon courtier énergie Groupe.

Il a co-fondé en 2009 le groupe AxSELL, entreprise spécialisée dans l'externalisation de force de vente reconnue sur le marché des fournisseurs d'énergie. Partenaire historique du groupe italien Eni, le groupe AxSELL est devenu rapidement un distributeur exclusif auprès d'entreprises de toutes tailles, des acteurs du CAC 40 aux ETI et PME en passant par les artisans et les TPE. Il supervise conjointement avec Samy Djebali les agences de Saint-Cloud, Rouen, Lille et Amiens.

Karim Louhichi est par ailleurs gérant d'une entreprise de promotion immobilière.

**Samy Djebali, administrateur***Expérience et expertise apportées*

Samy Djebali est associé du groupe AxSELL, spécialisé depuis 10 ans dans la commercialisation d'offres d'énergie.

Après s'être vu confier la commercialisation des offres aux particuliers de Poweo, Direct Energie et Altergaz sur l'île de France, le Nord et la Normandie, le groupe Axsell développe un savoir-faire dans la commercialisation des offres entreprises en partenariat avec Eni. Récompensé à plusieurs reprises par son partenaire, l'énergéticien italien, le Groupe Axsell a décidé de poursuivre sa voie en devenant un acteur pionnier du courtage en Europe en co-fondant Mon courtier énergie. Samy Djebali est diplômé de l'école d'ingénieur IMT Mines Europe spécialisée dans les télécommunications et les énergies.

**Jean-Christophe Cayol, administrateur***Expérience et expertise apportées*

Diplômé d'un Bachelor Marketing – Business & Management et d'un Master 1 Commerce – Gestion & Finance, Jean-Christophe Cayol supervise les agences Mon courtier énergie de Bordeaux et Anglet. Avant de rejoindre le Groupe en 2020, Jean-Christophe Cayol a occupé pendant neuf ans le poste de directeur commercial associé de Eni Energies & Service, franchisé exclusif du réseau Eni Esp dans le sud-ouest de la France.

**Marie-Charlotte Familiadès, administrateur indépendant***Expérience et expertise apportées*

Marie-Charlotte Familiadès est Présidente de la société Thé de la pagode depuis janvier 2024. Précédemment, elle exerçait des fonctions de Directrice Générale du groupe Dalloyau depuis 2018. En 2010, elle rejoint le groupe LVMH en tant que directrice commerciale de La Grande Epicerie de Paris où elle élabore la stratégie commerciale. Elle a également mené au sein du groupe Galerie Lafayette le lancement de "Lafayette Gourmet", en septembre 2014. Jusqu'en 2017, elle dirige une joint-venture avec Aéroports de Paris et participe à la rénovation et à l'ouverture de plus de 40 restaurants à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Marie-Charlotte Familiadès a été nommée Chevalier de l'Ordre national du Mérite en 2022.

**François Mollier, administrateur indépendant***Expérience et expertise apportées*

François Mollier est membre du comité exécutif du groupe APRIL, groupe international leader du courtage grossiste d'assurance et de produits d'épargne en France avec 1.9Md€ de primes négociées et 16Md€ d'encours sous gestion, partenaire de plus 17 000 courtiers dans 20 pays. Il est en charge de l'activité M&A Corporate et Légal en France et à l'international. Après plus de 10 ans en banque d'affaires en France et aux Etats-Unis (fusions & acquisitions, opérations de bourse), François Mollier avait rejoint le groupe de ressources humaines D2L Group (plus de 50 agences d'emploi en France et en Belgique) en tant que Directeur Financier et Administratif. Il a ensuite rejoint APRIL en 2019 afin de réaliser le plan de recentrage stratégique, développer la finance centrale groupe et procéder à la diversification en Épargne. François Mollier apporte ainsi près de 20 ans d'expérience en stratégie de croissance organique et par opération de M&A, de structuration financière et juridique, de relations investisseurs et financeurs, ainsi que de pilotage de la performance dans un contexte international aussi bien pour des PME entrepreneuriales que pour des groupes cotés.

### 3.2.1.2. Indépendance des administrateurs

L'indépendance des administrateurs est appréciée selon les critères fixés par le Code Middledext :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 22 avril 2025, a pu vérifier ces critères pour chacun des administrateurs et a considéré que, selon les critères rappelés ci-dessus, Madame Marie-Charlotte Familiadès et Monsieur François Mollier sont considérés comme indépendants. Le Conseil d'Administration est ainsi composé, à la date du présent rapport, de deux administrateurs indépendants (25%). Le Conseil d'Administration comprend 7 hommes et 1 femme. Il n'existe, par ailleurs, aucun lien familial entre les administrateurs.

### 3.2.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

#### 3.2.1.3.1 Réunions du Conseil d'administration

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et de l'un de ses membres.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 5 fois aux dates listées ci-après.

Dates des réunions du Conseil d'administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
16 janvier 2025	7	100%
22 avril 2025	7	100%
11 juin 2025	6	75%
4 septembre 2025	8	100%
14 octobre 2025	8	100%

### 3.2.1.3.2 Gestion des conflits d'intérêts

A compter de sa convocation, qui intervient au moins 7 jours avant la réunion, et au plus tard au début de la réunion du Conseil d'administration, les administrateurs déclarent en fonction de l'ordre du jour leurs éventuels conflits d'intérêts et s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation. Le Président du Conseil d'administration veille au respect de cette procédure.

En outre, le Conseil d'administration procède chaque année lors de sa réunion d'arrêté des comptes annuels à une revue des situations de conflits d'intérêts avérées ou potentielles qui concerneraient ses membres.

### 3.2.1.3.3 Les comités

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 21 mars 2023, a débattu sur la mise en place de comités spécialisés conformément à la recommandation n° 7 du code Middlenext auquel la Société se réfère de manière volontaire. A l'issue de ce débat, le Conseil d'administration a décidé de créer un comité d'audit et un comité RSE, dont le rôle et le fonctionnement sont décrits ci-après, afin de faciliter les travaux du Conseil d'administration en la matière.

Le Conseil d'administration pourrait au cours des prochains exercices envisager de se doter de comités spécialisés complémentaires. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le Conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place des comités spécialisés.

### Comité d'audit

A la date du présent Rapport, le comité d'audit est composé de :

- Monsieur MOLLIER (Président du Comité d'audit)
- Monsieur Karim LOUHICHI
- Monsieur Romain CASSAGNAUD
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL

Lors de sa réunion du 22 avril 2025, le Conseil d'administration, après avoir vérifié que Monsieur François MOLLIER, nommé administrateur par cooptation lors du même conseil, possède les qualifications nécessaires en matière de finance et l'indépendance nécessaire, a décidé de le nommer Président du comité d'audit, en remplacement de Madame Claire VERNET-GARNIER. Monsieur François MOLLIER a accepté cette nomination, laquelle est consignée dans le procès-verbal du conseil d'administration du 22 avril 2025.

Les membres du comité d'audit et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité d'audit se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et à minima deux fois par an afin d'accomplir les missions suivantes :

- vérifier que la Société s'est dotée et utilise une organisation et des moyens qui lui permettent de donner aux actionnaires et au marché une information comptable fidèle, sincère et loyale,
- s'assurer de l'existence et du respect des procédures de choix du Commissaire aux comptes ainsi que du suivi des recommandations du Commissaire aux comptes,
- s'assurer que les éléments de communication financière sont cohérents avec les comptes de la Société,
- examiner les réponses apportées par la Direction aux questions posées par les autorités boursières et les analystes financiers,
- s'assurer de l'existence et de la bonne application de procédures visant à identifier, qualifier et maîtriser les risques courus par la Société,
- évaluer l'existence et la pertinence des procédures de contrôle financier et d'audit interne.

### Comité RSE

A la date du présent Rapport, le comité RSE est composé de :

- Madame Marie-Charlotte FAMILIADES (Présidente du comité RSE)
- Monsieur Samy DJEBALI
- Monsieur Matthieu BOFFO

Les membres du comité RSE et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité RSE se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige afin d'accomplir les missions suivantes :

- examiner la stratégie, les ambitions, les politiques et les engagements de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et formuler des recommandations à cet égard ;
- assurer le suivi des actions de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et leur déploiement.

#### 3.2.1.3.4 Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a rappelé lors de sa réunion du 22 avril 2025 qu'une autoévaluation avait été présentée au conseil du 17 octobre 2024 et a décidé lors de sa réunion qu'il sera procédé à une prochaine auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux, sur 2025, lors du conseil d'octobre, conformément à la recommandation n°13 du Code Middlenext, au cours du prochain exercice 2025.

### 3.2.2. La Direction du Groupe

A la date du présent Rapport, la direction du Groupe est composée de la manière suivante :

#### Directeur Général

Hugo LARRICQ

#### Directeur Administratif et Financier

Emilien THOMET

#### Directrice Juridique

Isabelle BREGET

#### Directrice des Ressources Humaines

Carine COURCOUX

**Directeur des Offres**

Matthieu DENIS

**Directrice Back Office**

Caroline MENDIBIL

**Directeur Commercial**

Arnaud HOUQUES

### 3.2.3. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Charlie Evrard	Date de nomination : 21 mars 2023  Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur et Président du conseil d'administration Directeur Général jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>TITUN Consulting : Président</li> </ul>
Monsieur Guillaume Rouaud	Date de nomination : 21 mars 2023  Date de fin de mandat : 7 février 2025 (démission)	Administrateur de la société jusqu'au 7 février 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gadaca SASU : Président</li> </ul>
Monsieur Romain Cassagnaud	Date de nomination : 21 mars 2023	Administrateur  Vice-président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>SAS UNI GROUPE** : Co-gérant</li> <li>SARL UNICAPITAL : Co-gérant</li> <li>SARL UNI COURTAGE : Co-gérant</li> </ul>

	Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025		<ul style="list-style-type: none"> <li>• SARL UNI COURTAGE PACA : Co-gérant</li> <li>• SARL UNI COURTAGE NICE : Co-gérant</li> <li>• SCI UNI : Co-gérant</li> <li>• SARL UNIXIAL : Co-gérant</li> <li>• SAS UNI SOLAIRE : Directeur Général</li> <li>• SARL RCD Participations : Gérant</li> </ul>
Monsieur Matthieu Boffo	<p>Date de nomination : 21 mars 2023</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025</p>	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SARL UNI GROUPE** : Co-gérant</li> <li>• SARL UNICAPITAL : Co-gérant</li> <li>• SARL UNI COURTAGE : Co-gérant</li> <li>• SARL UNI COURTAGE PACA : Co-gérant</li> <li>• SARL UNI COURTAGE NICE : Co-gérant</li> <li>• SCI UNI : Co-gérant</li> <li>• SARL UNIXIAL : Co-gérant</li> <li>• SAS UNI SOLAIRE : Directeur Général</li> <li>• SARL UNI MBO SARL : Gérant</li> </ul>
Monsieur Karim Louhichi	<p>Date de nomination : 21 mars 2023</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025</p>	<p>Administrateur</p> <p>Vice-président du Conseil d'administration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SARL GROUPE AXSELL* : Gérant</li> <li>• SARL AXSYNERGIES : Gérant</li> <li>• SARL AXSELL : Gérant</li> <li>• SARL AXSOLUTIONS : Gérant</li> <li>• SARL ELYSA PROMOTION : Gérant</li> <li>• SCI OJJA : Gérant</li> <li>• KAN SAS : Directeur Général</li> <li>• KLAN SAS : Président</li> </ul>
Monsieur Samy Djebali	Date de nomination : 21 mars 2023	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SARL GROUPE AXSELL : Associé</li> <li>• SARL AXSYNERGIES : Associé</li> </ul>

	Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025		<ul style="list-style-type: none"> <li>• SARL AXSELL : Associé</li> <li>• SARL AXSOLUTIONS : Associé</li> <li>• SARL ELYSA PROMOTION : Associé</li> <li>• SCI OJJA : Gérant</li> <li>• PANTELLERIA SAS : Président Directeur Général</li> </ul>
Monsieur Jean-Christophe Cayol	Date de nomination : 21 mars 2023  Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAS DIONYSOS : Président</li> <li>• SARL JINERJY : Gérant</li> <li>• SCI JCG : Co-Gérant</li> <li>• SCI Atlas : Gérant</li> <li>• SCI Ariane : Co-Gérant</li> </ul>
Madame Marie-Charlotte Familiadès	Date de nomination : 21 mars 2023  Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur indépendant	Administratrice indépendante Medef Est Parisien  Administratrice Indépendante
Monsieur Francois Mollier	Date de nomination: par cooptation le 22 avril 2025 ratifiée par l'AG du 19 juin 2025 -  Date d'échéance du mandat / AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur indépendant	Représentant permanent du Président de la société La Centrale de Financement

Hugo LARRICQ	Date de nomination Conseil d'administration du 4 septembre 2025	Mandataire social Directeur Général	
--------------	--	--	--

\*anciennement dénommée *Bambalouni Invest*

\*\* anciennement dénommée *Uni Holding*

### 3.2.4. Mandat des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des associés réunie le 3 janvier 2023 a nommé la société ERNST & YOUNG AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

## 3.3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2025.

Il est néanmoins précisé que les conventions suivantes, qui ne constituent pas des conventions réglementées, ont été conclues entre des mandataires sociaux et une société contrôlée par la Société :

- Convention d'apport d'affaires, renouvelée pour 2025, entre la société Mon Courtier Energie SAS, filiale dont l'intégralité du capital et des droits de vote sont détenus par la Société, et la société Titun Consulting, société dont l'intégralité du capital et des droits de vote sont détenus par Monsieur Charlie Evrard, et détenant à ce jour 18,02% du capital de la Société.

### **3.4. PARTICIPATION AU CAPITAL ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

A la date du présent Rapport, et à la connaissance de la Société :

- Monsieur Romain CASSAGNAUD, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration et Monsieur Matthieu BOFFO, administrateur, détiennent chacun indirectement, au travers de la société UNI GROUPE (anciennement UNI Holding), 26,13% du capital et 29,72% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Karim LOUHICHI, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration et Monsieur Samy DJEBALI, administrateur, détiennent chacun indirectement, au travers de la société GROUPE AXSELL (anciennement dénommée Bambalouni Invest), 26,13% du capital et 29,72% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Charlie EVRARD, Président du Conseil d'administration de la Société, détient indirectement, au travers de la société Titun Consulting, 18.02% du capital et 21,35% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL, Administrateur, détient indirectement, au travers de la société Jinerjy, 6.01% du capital et 7,11% des droits de vote de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun autre membre du Conseil d'Administration et de la Direction Générale ne détient directement ou indirectement des actions de la Société.

Aucune attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital, ni aucune attribution gratuite d'actions ni aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été effectuée au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### 3.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé à l'exception de l'attribution gratuites d'actions visées au paragraphe 2.1.2.2 ci-dessus (Evolution de la gouvernance et des modalités d'exercice de la direction générale).

### 3.6. APPLICATION DU CODE MIDDLENEXT

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlednext comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'admission de ses titres aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, ce code étant disponible notamment sur le site Middlednext (<https://www.middlednext.com/>)

Le tableau ci-après présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middlednext à la date du présent Rapport.

Recommandations du code Middlednext	Appliquée	Non appliquée
<b>Le pouvoir de « surveillance »</b>		
R1 : Déontologie des membres du conseil		
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X	
R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des membres du conseil		X (1)
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R 7 : Mise en place de comités	X (2)	

R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	X	
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil		X <sup>(3)</sup>
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
<b>Le pouvoir exécutif</b>		
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R 19 : Indemnités de départ	X	
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

(1) R 5 : A la date du présent Rapport, aucun plan de formation n'est en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion approfondie pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.

(2) R 7 : A la date du présent Rapport, la Société a mis en place un Comité d'audit ainsi qu'un Comité RSE (se référer au paragraphe 3.2.1.2.2 du présent Rapport). A ce stade, la mise en place d'un comité des nominations et des rémunérations n'a pas été retenue. Néanmoins, la pertinence de la mise en place d'un tel comité sera étudiée régulièrement.

(3) R 11 : Cette recommandation est appliquée, à l'exception de l'échelonnement du renouvellement des mandats qui ont tous la même date d'échéance, compte tenu de la récente constitution du conseil d'administration à la suite de la transformation de la Société en société anonyme le 21 mars 2023. L'échelonnement du renouvellement des mandats des administrateurs se fera au fur et à mesure des modifications de la composition du conseil d'administration.

### 3.7. RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration examinera le résultat des votes de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2026 sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé, notamment le sens des votes des actionnaires minoritaires, et décidera s'il est ou non nécessaire de procéder à une communication spécifique à ce sujet. Les résultats des votes seront accessibles en ligne, sur le site Internet de la Société.

### 3.8. RATIO D'EQUITE

Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R 16 du code Middledenext<sup>[1]</sup>, il est de 1.68 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour Monsieur Hugo Larricq, Directeur-Général depuis le 01 septembre 2025.

Pour le calcul de ce ratio, il est tenu compte de la rémunération due au titre de l'exercice 2025 à Monsieur Hugo Larricq, Directeur Général (Directeur-Général depuis le 01 septembre 2025).

Le salaire moyen de Mon courtier énergie groupe, hors mandataire social, pour l'exercice 2025 s'élève à 33.952 € brut ; le salaire médiant est de 36.000 € brut.

Par ailleurs, le salaire le plus bas au sein de la Société s'élève à 32.000 € brut annuel.

### 3.9. POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE

La Société œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. La Société s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable.

C'est parce qu'elle considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que la Société s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité. Il est donc essentiel pour la Société de créer un environnement où la

différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par la Société est censé le signaler à la personne autorisée compétente, qui est généralement son supérieur hiérarchique ou le responsable RH.

La Société observe d'ores et déjà que cette politique lui permet d'avoir une meilleure productivité, des niveaux d'innovation plus élevés et une meilleure prise de décision.

La Société a formé tous ses managers à la diversité et équité en 2025.

*[1] Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et la rémunération moyenne de mon courtier énergie groupe de l'année de référence au dénominateur.*

### **3.10.PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME**

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

La Société a formé tous ses managers à l'éthique et anticorruption et a mis en place en 2025 une charte anticorruption pour tous les collaborateurs du Groupe.

### 3.11. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 juin 2025 a donné les délégations ou autorisations suivantes au Conseil d'administration :

Objet de la résolution	Durée	Plafonds	Modalités de détermination du prix	Mise en œuvre au cours de l'exercice 2025
Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (7 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 19 juin 2025)	18 mois	10% du capital social	N/A	Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (8 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 19 juin 2025)	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 3.000.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000 €**	N/A	Néant.
Délégation de compétence à conférer au Conseil	26 mois	Montant nominal des	Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil	Néant.

<p>d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public (9<sup>ème</sup> résolution de l'AG du 19 juin 2025)</p>		<p>augmentations de capital : 3.000.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000€**</p>	<p>d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %.</p> <p>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus.</p>	
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de</p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 3.000.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000 €**</p>	<p>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %.</p> <p>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des</p>	<p>Néant.</p>

<p>souscription sans indication de bénéficiaires (10<sup>ème</sup> résolution de l'AG du 19 juin 2025)</p>			<p>valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus.</p>	
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (11<sup>ème</sup> résolution de l'AG du 19 juin 2025)</p>	<p>18 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 3.000.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000 €**</p>	<p>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %.</p> <p>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus.</p>	<p>Néant.</p>
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article</p>	<p>26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en</p>	<p>15% du montant de l'émission initiale * et **</p>	<p>Même prix que celui retenu pour l'émission initiale</p>	<p>Néant.</p>

<p>L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas (12<sup>ème</sup> résolution de l'AG du 19 juin 2025)</p>	<p>œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre de la délégation qui précède).</p>			
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions (14<sup>ème</sup> résolution de l'AG du 19 juin 2025)</p>	<p>38 mois</p>	<p>5% du capital social à la date d'attribution</p>	<p>Néant</p>	<p>Autorisation mise en oeuvre le 4 septembre 2025 cf. paragraphe 1.1.2.2. ci-dessus (Évolutions de la gouvernance et des modalités d'exercice de la direction générale)</p>
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (15<sup>ème</sup> résolution du 19 juin 2025)</p>	<p>18 mois</p>	<p>183.000 euros* et ****</p>	<p>Les BSPCE seront émis gratuitement.  Conformément aux prévisions de l'article 163 bis G du Code général des impôts, le prix de souscription des actions sera fixé par le Conseil d'administration, étant précisé que ce prix devra être au moins égal, si la Société a procédé dans les six mois précédant l'attribution du bon à une augmentation de capital par émission de titres conférant des droits équivalents à ceux résultant de l'exercice du bon, au prix d'émission des titres concernés alors fixé, diminué</p>	<p>Néant.</p>

			<p>le cas échéant d'une décote dans l'éventualité où cela viendrait à être autorisé par la loi.</p> <p>A défaut de réalisation d'une telle augmentation de capital au cours des six mois précédant l'attribution des BSPCE, le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le Conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des trois (3) derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSPCE par le Conseil d'administration.</p>	
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA », cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	18 mois	183.000 euros* et ****	Le prix de souscription des BSA sera fixé par le conseil d'administration au vu du rapport d'un expert indépendant désigné par le conseil d'administration. Le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des trois derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSA par le conseil d'administration	Néant.
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois		Néant.

\* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 3.000.000 € de nominal.

\*\* le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 100.000.000 € de nominal.

\*\*\* les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FCPI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « small ou mid caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur technologique, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans le secteur technologique, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

\*\*\*\* tout BSA émis et tout BSPCE émis viendra diminuer à due concurrence le montant maximum des BSA et BSPCE pouvant être émis, dans la mesure où le nombre total de BSA et BSPCE à émettre ne pourra excéder le plafond global de 183.000 Bons.

## 4. COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

### 4.1. BILAN

Bilan consolidé (k€)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	3 679	(893)		2 786	2 669
<i>Dont Ecart d'acquisition positifs</i>	1 977			1 977	1 977
Immobilisations corporelles	157	(87)		70	102
Immobilisations financières	111			110	114
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3 946</b>	<b>(979)</b>		<b>2 966</b>	<b>2 886</b>
Clients et comptes rattachés	10 047		(154)	9 892	7 526
Autres créances et comptes de régularisation	2 826		(746)	2 081	2 780
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	235			235	215
Valeurs mobilières de placement	4 607		(57)	4 550	4 168
Disponibilités	4 836			4 836	3 622
<b>Actif circulant</b>	<b>22 316</b>		<b>(957)</b>	<b>21 359</b>	<b>18 096</b>
<b>Total Actif</b>	<b>26 766</b>	<b>(979)</b>	<b>(957)</b>	<b>24 325</b>	<b>20 981</b>
Capital				3 658	3 658
Primes liées au capital				5 617	5 617
Réserves et résultat consolidés				2 632	716
Autres					
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>				<b>11 906</b>	<b>9 990</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>				<b>(72)</b>	<b>(52)</b>
<b>Total des capitaux propres</b>				<b>11 834</b>	<b>9 938</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				371	516
<b>Provisions</b>				<b>371</b>	<b>516</b>
<b>Dettes financières</b>				1 266	848
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>				7 213	6 352
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>				3 641	3 327
<i>Dont Impôts différés Passif</i>					178
<b>Dettes</b>				<b>12 120</b>	<b>10 527</b>
<b>Total Passif</b>				<b>24 325</b>	<b>20 981</b>

## 4.2. COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat (k€)	2025	2024
<b>Chiffre d'affaires</b>	28 031	24 672
<b>Autres produits d'exploitation</b>	718	565
<b>Achats consommés</b>	(809)	(708)
<b>Charges de personnel</b>	(4 508)	(5 292)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	(20 420)	(18 753)
<b>Impôts et taxes</b>	(138)	(102)
<b>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>	(600)	(549)
<b>Opérations en commun</b>		
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amort., dép. et reprises des EA</b>	<b>2 274</b>	<b>(167)</b>
<b>Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées</b>		
<b>Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées</b>		
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amort., dép. et reprises des EA liés aux entités intégrées</b>	<b>2 274</b>	<b>(167)</b>
<b>Charges et produits financiers</b>	90	91
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	349	(22)
<b>Impôts sur les résultats</b>	(629)	(278)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>2 083</b>	<b>(375)</b>
Résultat net des activités abandonnées		
<b>Résultat net lié aux entités mises en équivalence</b>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 083</b>	<b>(375)</b>
Intérêts minoritaires	(24)	(29)
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>2 107</b>	<b>(346)</b>
Résultat net (Part du groupe)	2 107	(346)
Nombre d'action à la clôture	3 657 862	3 657 862
Nombre moyen pondéré d'actions	3 657 862	3 657 862
Résultat par action	0,58	(0,09)

Afin d'améliorer la pertinence des états financiers et de la présentation de la performance de la société, et conformément à la présentation du compte de résultat selon le règlement ANC 2020-01, la ligne Autres charges d'exploitation a été intégrée dans cet état. Ce poste contient désormais les achats d'études, prestations de services, les commissions agences et autres achats (historiquement classés dans les achats consommés). Dans cette nouvelle présentation, les achats consommés contiennent ainsi principalement les charges de locations, d'entretien et honoraires.

### 4.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE

Libellé	2025.12	2024.12
<b>Résultat net total des entités consolidées</b>	<b>2 083</b>	<b>(375)</b>
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	71	498
Variation de l'impôt différé	19	101
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		3
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	3	
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>2 177</b>	<b>226</b>
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(128)	482
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 049</b>	<b>709</b>
Acquisitions d'immobilisations	(447)	(402)
Réduction des autres immobilisations financières	4	
Incidence des variations de périmètre (1)	(25)	
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)</b>	<b>(468)</b>	<b>(402)</b>
Émissions d'emprunts	563	605
Remboursements d'emprunts	(148)	(118)
Dividendes reçus/versés de la société mère		(1 219)
Augmentations / réductions de capital	5	(47)
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	(563)	
Variation nette des concours bancaires		4
<b>FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)</b>	<b>(143)</b>	<b>(774)</b>
<b>VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)</b>	<b>1 215</b>	<b>(467)</b>
Trésorerie : ouverture	7 852	8 319
<b>Trésorerie : ouverture</b>	<b>7 852</b>	<b>8 319</b>
<b>Trésorerie : clôture (2)</b>	<b>9 068</b>	<b>7 852</b>

(1) L'incidence des variations de périmètre provient uniquement de la sortie de MCE Agences.

(2) L'écart constaté entre la trésorerie de clôture et la trésorerie figurant au bilan, composée des disponibilités et des valeurs mobilières de placement, s'explique par la présence de titres d'autocontrôle inscrits à l'actif, non inclus dans la trésorerie de clôture.

## 4.4. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En k€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
<b>31.12.2023</b>	<b>3 658</b>	<b>5 663</b>	<b>1 094</b>			<b>1 186</b>	<b>11 602</b>	<b>(23)</b>
Affectation du résultat N-1			1 186			(1 186)		
Distribution/ brut versé			(1 219)				(1 219)	
Var. de capital en numéraire et souscrip		(47)					(47)	
Résultat						(346)	(346)	(29)
Variations de périmètre								
<b>31.12.2024</b>	<b>3 658</b>	<b>5 617</b>	<b>1 062</b>			<b>(346)</b>	<b>9 990</b>	<b>(52)</b>
Affectation du résultat N-1			(346)			346		
Distribution/ brut versé								
Var. de capital en numéraire et souscrip			4				4	1
Résultat			0			1 884	1 884	(24)
Autres augmentations, diminutions			(5)				(5)	(1)
Reclassement, restructuration et changement de méthode			(4)	(186)			(190)	
Variations de périmètre (1)						223	223	4
Autre								
<b>31.12.2025</b>	<b>3 658</b>	<b>5 617</b>	<b>711</b>	<b>(186)</b>		<b>2 107</b>	<b>11 906</b>	<b>(72)</b>

(1) Renvoi au 4.5.1.3 concernant la déconsolidation de MCE Agences

## 4.5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 4.5.1. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

#### 4.5.1.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les principes français prévus par les dispositions du règlement ANC 2020-01, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Première application du règlement ANC 2024-05 :

Le règlement ANC N° 2024-05 relatif aux écarts d'acquisition et à la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun modifie le règlement ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes consolidés.

La première application des dispositions du règlement ANC N° 2024-05 relatives aux écarts d'acquisition s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et n'emporte aucune conséquence sur les comptes des exercices précédents. Lors du premier exercice d'application, le bilan et le compte de résultat consolidés de l'exercice en cours ainsi que de la colonne N-1 reprenant l'exercice précédent seront présentés selon les nouveaux modèles d'états financiers.

Ces comptes intègrent également les dispositions du Règlement ANC n° 2022-06 du 7 juillet 2022 relatif à la modernisation et à la simplification des états financiers. L'application de ces nouvelles dispositions a conduit la société à adapter certaines méthodes comptables, notamment en matière de :

- La refonte de la définition du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges, comptabilisés dans des comptes de charges spécifiques ;

Ces changements ont été appliqués de manière prospective, conformément aux dispositions transitoires prévues par les règlements concernés.

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de prudence ;
- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

Les états financiers sont présentés en euros.

#### 4.5.1.2. Modalités de consolidation

À partir de 2023, toutes les sociétés du groupe ont un exercice statutaire de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre.

Toutes les sociétés consolidées au titre de l'exercice 2025 clôturent leur exercice le 31 décembre 2025. Un arrêté semestriel a été réalisé au 30 juin 2025.

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

#### 4.5.1.3. Périmètre de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des

filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31/12/2025 et au 31/12/2024 sont les suivantes :

Libellé	2025.12			2024.12		
	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
MCE GROUPE	Mère	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00
Mon Courtier Energie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MCE Belgium	IG	90,00	90,00	IG	100,00	100,00
MCE España	IG	90,00	90,00	IG	90,00	90,00
MCE AGENCES (EX MCE LYON)	IG	-	-	IG	100,00	100,00

Une augmentation de capital a eu lieu chez MON COURTIER ENERGIE BELGIUM entraînant une variation du pourcentage de contrôle et d'intérêts au 30 juin 2025. Cette dernière a été intégralement souscrite par un minoritaire et a entraîné un résultat de dilution de +5 k€.

La société MCE Agences a été placée en liquidation judiciaire en date du 28/03/2025 (date du jugement d'ouverture de liquidation judiciaire). Le compte de résultat de la société a été inclus dans la consolidation jusqu'à la date du 28/03/2025.

La liquidation judiciaire d'une filiale détenue à 100% a eu pour effet la perte de contrôle de celle-ci par la société mère.

La société a donc été déconsolidée au 31/12/2025. La sortie du périmètre de la société a entraîné un résultat de déconsolidation de 350 K€, comptabilisé en résultat net de la période, dans la rubrique résultat exceptionnel.

#### 4.5.1.4. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

#### **Ecarts d'acquisition**

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC

2020.01 et suivants, à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération concernée.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A chaque clôture des comptes, un test de dépréciation est effectué. Le test de dépréciation vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode Discounted Cash Flow) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC) comprenant une prime de risque spécifique au marché.

Dépréciation de l'écart d'acquisition : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans.

Conformément au règlement ANC n° 2020-01 et l'article 212-3.1, les coûts de développement ne sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels que si tous les critères suivants sont remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- L'intention de notre part de mener à bien le projet et de l'utiliser ;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel ;
- La preuve de la probabilité d'avantages économiques futurs associés à l'actif ;
- La disponibilité des ressources techniques, financières et autres pour mener à bien le projet ;
- L'évaluation fiable des dépenses de développement.
- La durée de vie utile estimée des coûts de recherche et développement comptabilisés comme actifs incorporels est de 3 ou 5 ans.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

### **Contrats de crédit-bail et assimilés**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou assimilé sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il est précisé que les contrats de location signés par le Groupe ne remplissent pas les critères définis par le règlement ANC 2020-01 des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats sont donc considérés comme des contrats de location simple qui n'impliquent pas de retraitement dans les comptes consolidés.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur les créances à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté selon les règles suivantes :

- créances inférieures à 1000€ dont la date de facture est supérieure ou égale à 6 mois : provision à 100%
- créances supérieures ou égales à 1000€ dont la date de facture est :
  - o Supérieure ou égale à 6 mois et inférieure à 1 an : provision à 50%
  - o Supérieure ou égale à 1 an : provision à 100%

### **Provisions pour risques et charges**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- o Provision pour risques décommissionnement

Certains contrats signés avec les fournisseurs d'énergie prévoient des clauses de « décommissionnement ». Le décommissionnement prévoit la rétrocession des commissions de courtage versées par le fournisseur d'énergie aux sociétés du Groupe lorsqu'il y a rupture anticipée du contrat entre le fournisseur d'énergie et le bénéficiaire du contrat d'énergie.

A la clôture, les sociétés du Groupe calculent une provision sur la base de la durée restante des contrats et l'appréciation du risque de non-exécution de la base de contrat "ouverts" à la clôture. Ce dernier est déterminé en fonction des statistiques historiques des décommissions réelles et ajusté le cas échéant en fonction de risque spécifique identifié par le management sur la base de son expérience.

- o Engagements de retraite et prestations assimilées

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31/12/2025 selon les mêmes hypothèses et modalités de calcul que ceux calculés au 31/12/2024. (Taux d'actualisation : 3.60% contre 3.38% au 31/12/2024).

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 64 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

- Définition de l'exceptionnel

Sont présentés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel (i) lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et (ii) qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables--cette appréciation est donc à la fois rétrospective et prospective.

### ***Impôts sur les bénéfices***

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,

- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

### **Chiffre d'affaires**

Le Groupe intègre les trois typologies de prestations de services suivantes dans son chiffre d'affaires :

- Prestations de Courtage en énergie

Le chiffre d'affaires lié aux commissions de courtage et facturé au fournisseur d'énergie est intégralement reconnu à la signature du contrat de fourniture d'énergie par le client bénéficiaire avec le fournisseur d'énergie.

- Prestations de gestion des contrats d'énergies

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations (suivi administratif et financier du contrat selon la durée du contrat pour le compte du client auprès du fournisseur d'énergie) par Mon courtier énergie au bénéfice de son client.

- Prestations d'accompagnement à la Transition énergétique

Le chiffre d'affaires lié aux prestations d'accompagnement énergétique (principalement la mise en place de bornes électriques et identification d'aides financières pour la réalisation de travaux qui améliorent l'efficacité énergétique) est reconnu à la réalisation de la prestation de service.

### **Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du Groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

#### **4.5.1.5. Faits marquants de l'exercice**

Au cours de l'exercice 2025 plusieurs évènements sont intervenus :

La filiale MCE Agences a été mise en liquidation entraînant une perte de contrôle et donc une déconsolidation de cette dernière.

Un programme de rachat d'actions de MCE Groupe a été mis en œuvre le 18 juin 2025. Un total de 109 369 actions à un prix unitaire de 5.15€ ont été rachetées soit un total de 563 k€, le communiqué annonce que :

- 73 158 actions seront affectées à la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Ces dernières sont présentes en valeurs mobilières de placement pour un montant de 379 k€.
- 36 211 seront affectées à la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport. Ces dernières ont été reclassées en titre immobilisé pour 186 k€.

Conformément aux règles comptables françaises, les titres d'autocontrôle en valeur mobilière de placement n'ont pas été retraités alors que ceux en titre immobilisé ont été annulés entraînant un impact en réserves de 186 k€.

Une réorganisation des services au siège de la Société a été menée s'accompagnant d'une réduction des effectifs concentrée sur des postes et fonctions moins stratégiques. Ainsi, au cours du semestre, des départs n'ont pas été remplacés et des licenciements économiques (moins de 10) ont été mis en place. Cette démarche permet à la Société de disposer d'une organisation plus agile et efficiente pour soutenir sa dynamique de croissance.

Le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2025 aux termes de sa 14<sup>e</sup> résolution, a décidé lors de sa séance du 4 septembre 2025 la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice d'un de ses mandataires sociaux (le « Plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1 »).

Dans ce cadre, un nombre total de 38 421 actions ordinaires est susceptible d'être attribué gratuitement, sous conditions de présence et de performance.

Les actions attribuées au titre du Plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1 sont soumises à des périodes d'acquisition échelonnées, débutant le 1er avril 2026, et réparties comme suit :

- un tiers des actions avec une période d'acquisition d'un an ;

- un tiers des actions avec une période d'acquisition de deux ans ;
- le solde avec une période d'acquisition de trois ans.

Chaque période d'acquisition est suivie d'une période de conservation d'une durée d'un an, courant à compter de la date d'acquisition définitive des actions concernées.

L'attribution définitive des actions est conditionnée :

- (i) au respect d'une condition de présence, conformément au règlement du plan ;
- (ii) à la réalisation de critères de performance, comprenant :
  - des critères financiers, liés notamment à l'atteinte d'objectifs annuels de chiffre d'affaires et d'EBITDA fixés par le Conseil d'administration ;
  - des critères extra-financiers, portant notamment sur la mise en œuvre effective du plan stratégique et l'atteinte d'objectifs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) également définis chaque année par le Conseil d'administration.

Compte tenu des caractéristiques du plan, de la date de début des périodes d'acquisition fixée au 1er avril 2026 et de l'absence de droits acquis au 31 décembre 2025, aucune charge ni provision n'a été comptabilisée au titre de ce plan dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

#### 4.5.1.6. Information sectorielle

Conformément à l'article 282-9 du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, vous trouverez ci-dessous les informations sectorielles suivantes :

- **Concernant l'arrêté au 31/12/2025 :**

- o Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Courtage en Energie (93,1%)</b>	<b>Autres** (6,9%)</b>
Chiffre d'affaires	26 097	1 934

\*\*Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

Les outils actuels ne permettent pas d'apporter le niveau de précision par secteur et par zones géographiques pour les informations concernant le résultat d'exploitation et les immobilisations. La société va prochainement mettre en place

un outil analytique de la marge contributive et du résultat d'exploitation contributif de ces activités. L'information analytique sera alors communiquée.

- Le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>France (92,9%)</b>	<b>Europe (7,1%)</b>
Chiffre d'affaires	26 041	1 990

L'activité commerciale en Espagne et en Belgique a respectivement enregistré un chiffre d'affaires de 579 k€ et 634 k€ sur l'exercice 2025.

- **Concernant l'arrêté au 31/12/2024 :**

- Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Courtage en Energie (93,3%)</b>	<b>Autres** (6,7%)</b>
Chiffre d'affaires	23 029	1 643

\*\*Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

- Le chiffre d'affaires par zones géographique est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>France (93%)</b>	<b>Europe (7%)</b>
Chiffre d'affaires	22 945	1 727

L'activité commerciale en Espagne et en Belgique a respectivement enregistré un chiffre d'affaires de 282 k€ et 127 k€ sur l'exercice 2024.

## 4.5.2. Détail des comptes du bilan

### 4.5.2.1. Ecart d'acquisition

Libellé	2024.12	2025.12	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	1 977	1 977					
<b>Valeur nette</b>	<b>1 977</b>	<b>1 977</b>					

La société Mon courtier énergie groupe a été constituée au mois de décembre 2021 par apport de 100% des titres de la société Mon courtier énergie.

L'écart d'acquisition n'a pas été affecté à des postes d'actifs.

La durée d'utilisation de cet écart d'acquisition est non limitée et ne fait ainsi pas l'objet d'amortissement. Il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'unité génératrice de trésorerie est constituée des filiales opérationnelles du Groupe.

Les hypothèses financières retenues à la clôture dans le cadre du test de dépréciation sont :

Taux d'actualisation 11.22%

Taux de croissance à long terme : 2%

Le taux d'actualisation est déterminé de la manière suivante :

OAT 10 ans (3.46%) + (Prime de risque société x Facteur de risque société) + prime de risque spécifique = 3.46% + (5.29% x 0.9) + 3% = 11.22%

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement et cumulativement les critères suivants :

Le taux de croissance à l'infini de plus ou moins un point ;

Le taux d'actualisation, de plus ou moins deux points.

Le résultat du test de dépréciation, y compris l'analyse de sensibilité, n'entraîne pas de dépréciation de l'écart d'acquisition pour 2025.

#### 4.5.2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	1 262	1 669	407				
Autres immobilisations incorporelles	1	1					
Ecart d'acquisition	1 977	1 977					
Immobilisations incorporelles en cours	12	32	21				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 251</b>	<b>3 679</b>	<b>427</b>				
Installations techniques, matériel & outillage	1	1					
Matériel de bureau	88	87	8			(9)	
Matériel de transport	2	2					
Matériel informatique	83	67	1			(17)	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>174</b>	<b>157</b>	<b>9</b>			<b>(27)</b>	
<b>Total</b>	<b>3 426</b>	<b>3 835</b>	<b>436</b>			<b>(27)</b>	

## 4.5.2.3. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(582)	(893)	(311)				
Amortissements des autres immos incorp.	(0)	(0)	(0)				
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(582)</b>	<b>(893)</b>	<b>(311)</b>				
Amortissements install tech. matériel & outil.	(0)	(0)	(0)				
Amortissements du matériel de bureau	(29)	(30)	(9)			8	
Amortissements du matériel de transport	(2)	(2)					
Amortissements du matériel informatique	(40)	(54)	(20)			7	
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(72)</b>	<b>(87)</b>	<b>(30)</b>			<b>15</b>	
<b>Amortissements sur actif immobilisé</b>	<b>(654)</b>	<b>(979)</b>	<b>(341)</b>			<b>15</b>	

## 4.5.2.4. Immobilisations financières

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation		1				1	
Créances rattachées à des participations - non courant	17	17					
Dépôts et cautionnements versés	31	27	11	(4)		(10)	
Actions propres			186				(186)
Prêts, cautionnements et autres créances - courant	66	66					
<b>Immobilisations financières</b>	<b>114</b>	<b>111</b>	<b>198</b>	<b>(4)</b>	<b>(9)</b>		<b>(186)</b>
Titres mis en équivalence							
<b>Actifs financiers</b>	<b>114</b>	<b>111</b>	<b>198</b>	<b>(4)</b>		<b>(9)</b>	<b>(186)</b>

Libellé	2025	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Créances rattachées à des participations - non courant	17						17
Dépôts et cautionnements versés	27						27
Prêts, cautionnements et autres créances - courant	66	66					
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>66</b>					<b>44</b>

## 4.5.2.5. Clients

Libellé	2025	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	10 047	9 784	23	21			219
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1 an	(154)						(154)
<b>Total créances hors groupe</b>	<b>9 892</b>	<b>9 784</b>	<b>23</b>	<b>21</b>			<b>64</b>
<b>% dépréciation</b>	<b>1,53%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>			<b>70,58%</b>
<b>% créances totales</b>	<b>100%</b>	<b>97,39%</b>	<b>0,23%</b>	<b>0,21%</b>			<b>2,18%</b>

Libellé	2024	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	7 574	4 451	2 512	444	9	49	109
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1 an	(48)						(48)
<b>Total créances hors groupe</b>	<b>7 526</b>	<b>4 451</b>	<b>2 512</b>	<b>444</b>	<b>9</b>	<b>49</b>	<b>61</b>
<b>% dépréciation</b>	<b>0,6%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>44%</b>
<b>% créances totales</b>	<b>100%</b>	<b>59,1%</b>	<b>33,4%</b>	<b>5,9%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,8%</b>

## 4.5.2.6. Autres créances

Libellé	2025			2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	10		10	9		9
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an				1		1
Impôts différés - actif	235		235	215		215
Créances fiscales hors IS part < 1an	1 435		1 435	1 481		1 481
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an				595		595
Comptes courants part < 1an*	746	(746)				
Autres créances part < 1an	18		18	56		56
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)				(0)		(0)
Charges constatées d'avance part < 1 an	381		381	422		422
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 826</b>	<b>(746)</b>	<b>2 081</b>	<b>2 780</b>		<b>2 780</b>
<b>Autres créances</b>	<b>2 826</b>	<b>(746)</b>	<b>2 081</b>	<b>2 780</b>		<b>2 780</b>

\*Le montant du compte courant en 2025 (brut et dépréciation) correspond à l'en-cours envers MCE Agence, désormais en dehors du périmètre des comptes consolidés.

## 4.5.2.7. Impôts différés

Libellé	2024.12	2025.12
ID / Déficits reportables	214	233
ID / Différences temporaires	0	0
ID / Retraitement IDR	2	2
ID/ Autres retraitements *	(179)	0
<b>Valeur nette d'impôt différé</b>	<b>37</b>	<b>235</b>

\* Le retraitement concernant l'ID sur l'annulation de la dépréciation du C/C de MCE Agences a été repris suite à sa déconsolidation.

L'IDA sur déficits reportables est porté par la société MCE Espagne qui, compte tenu de ses perspectives de développement, aura la capacité de consommer et d'apurer en totalité son déficit sur les bénéfices projetés sur un horizon de 5 ans.

## 4.5.2.8. Trésorerie nette

Libellé	2024	2025
<b>Trésorerie active nette</b>	<b>3 560</b>	<b>4 780</b>
Disponibilités	3 622	4 836
Dépréciations sur VMP - Autres placements	(62)	(57)
Concours bancaires (trésorerie passive)	2	1
<b>Trésorerie à court terme</b>	<b>3 559</b>	<b>4 779</b>
<b>Placements à court terme</b>	<b>4 230</b>	<b>4 607</b>
<b>Trésorerie passive assimilée à une dette</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Trésorerie à long terme</b>	<b>4 226</b>	<b>4 602</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>7 784</b>	<b>9 381</b>

## 4.5.2.9. Provisions pour risques et charges

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges - courant	224	301	77				
Autres provisions pour risques - courant	284	63	63	(153)		(6)	
Provisions pour pensions et retraites - non courant	8	7	1			(2)	
Autres provisions pour charges - courant							
<b>Provisions</b>	<b>516</b>	<b>371</b>	<b>141</b>	<b>(153)</b>		<b>(7)</b>	

Le montant de la provision retraite s'établit à 7 k€ au 31/12/2025 contre 8 k€ au 31/12/2024 et concerne les filiales françaises représentant la majorité des effectifs du Groupe consolidé.

## 4.5.2.10. Emprunts et dettes financières

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	695	993	563				(265)
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	147	265		(147)			265
Intérêts courus sur emprunts	1	3	3	(1)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	2	1					(1)
Concours bancaires (dettes)	4	4					0
<b>Dettes financières</b>	<b>848</b>	<b>1266</b>	<b>566</b>	<b>(148)</b>			<b>(1)</b>

Répartition des emprunts et dettes financières par organismes prêteurs :

○ **En 2025**

Organisme prêteur	Capital souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant dû au 31/12/2025
Banque Populaire (MCE)	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	39
BPI (MCE)	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	135
Banque Populaire (MCE Groupe)	300	29/07/2024	29/07/2024	29/07/2029	221
BPI (MCE Groupe)	300	30/09/2024	30/09/2024	30/09/2031	300
LCL (MCE Groupe)	563	14/10/2025	14/10/2025	14/10/2030	563
<b>Solde restant dû au 31/12/2025</b>					<b>1258</b>

○ **En 2024 :**

Organisme prêteur	Capital souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant dû au 31/12/2024
Banque Populaire (MCE)	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	84
BPI (MCE)	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	180
Banque Populaire (MCE Groupe)	300	29/07/2024	29/07/2024	29/07/2029	277
BPI (MCE Groupe)	300	30/09/2024	30/09/2024	30/09/2031	300
<b>Solde restant dû au 31/12/2024</b>					<b>841</b>

Ventilation des dettes financières par échéance :

Libellé	2025	< 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	993		948	45
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	265	265		
Intérêts courus sur emprunts	3	3		
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1		
Concours bancaires (dettes)	4	4		
<b>Dettes financières</b>	<b>1266</b>	<b>269</b>	<b>948</b>	<b>45</b>

#### 4.5.2.11. Dettes fournisseurs

Libellé	2024	2025
Dettes fournisseurs - courant	6 352	7 213
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>6 352</b>	<b>7 213</b>

#### 4.5.2.12. Autres dettes

Libellé	2024	2025
Avances, acomptes reçus sur commandes	18	
Dettes sociales - courant	1 109	1 108
Dettes fiscales (hors IS) - courant	1 616	2 056
Impôts différés - passif	178	
Etat - impôts sur les bénéfices - courant		64
Comptes courants - passif - non courant	1	
Comptes courants groupe - courant		62
Autres dettes - courant	103	
Produits constatés d'avance - courant	302	351
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>3 327</b>	<b>3 641</b>

### 4.5.3. Détail du compte de résultat

#### 4.5.3.1. Chiffre d'affaires

Libellé	2025	2024
Production vendue de services	27 992	24 667
Produits des activités annexes	39	5
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>28 031</b>	<b>24 672</b>

La répartition du chiffre d'affaires par prestations de services est la suivante :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Prestation de courtage en énergie	93,1%	93,3%
Prestations de gestion des contrats d'énergies	4,0 %	2,7%
Prestations d'accompagnement à la transition énergétique	4,0 %	1,8%
Autres (refacturations aux licenciés de marque)	2,9%	2,2%

#### 4.5.3.2. Autres produits d'exploitation

Libellé	2025	2024
Production immobilisée	426	314
Subventions d'exploitation	31	34
Reprise sur provisions d'exploitation	219	121
Rep./Prov. engagements de retraite		2
Rep./Dépr. sur actif circulant	25	69
Transferts de charges d'exploitation		10
Autres produits	18	13
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>718</b>	<b>565</b>

#### 4.5.3.3. Achats consommés

Libellé	2025	2024
Achats d'études et prestations de services	(447)	(400)
Autres achats	(195)	(242)
Achats non stockés de matières et fournitures	(167)	(67)
<b>Achats consommés</b>	<b>(809)</b>	<b>(708)</b>

#### 4.5.3.4. Autres charges d'exploitation

Libellé	2025	2024
Locations immobilières et charges locatives	(334)	(336)
Locations mobilières et charges locatives	(161)	(173)
Entretien et réparations	(273)	(295)
Primes d'assurances	(59)	(41)
Autres services extérieurs	(31)	(13)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(18 755)	(16 844)
Publicité, publications, relations publiques	(279)	(495)
Déplacements, missions et réceptions	(309)	(361)
Frais postaux et frais de télécommunications	(14)	(20)
Frais bancaires	(27)	(43)
Autres charges externes	(84)	(83)
Autres charges	(93)	(49)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(20 420)</b>	<b>(18 753)</b>

#### 4.5.3.5. Impôts taxes

Libellé	2025	2024
Impôts et taxes sur rémunérations	(32)	(54)
Autres impôts et taxes	(106)	(48)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(138)</b>	<b>(102)</b>

#### 4.5.3.6. Charges de personnel

Libellé	2025	2024
Rémunérations du personnel	(3 076)	(3 816)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 016)	(1 386)
Autres charges de personnel	(415)	(90)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(4 508)</b>	<b>(5 292)</b>

## 4.5.3.7. Dotations d'amortissement &amp; provisions d'exploitation

Libellé	2025	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(335)	(262)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(6)	(10)
Dot. aux provisions d'exploitation	(128)	(224)
Dot/Prov. engagements de retraite	(1)	(4)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(131)	(48)
<b>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>(600)</b>	<b>(549)</b>

## 4.5.3.8. Résultat financier

Libellé	2025	2024
Rep./Dépr. sur actifs financiers	7	
Produits nets sur cession de VMP		9
Autres produits financiers	122	158
<b>Produits financiers</b>	<b>130</b>	<b>168</b>
Charges d'intérêts	(36)	(11)
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	(1)	
Autres charges financières	(1)	(3)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(2)	(62)
<b>Charges financières</b>	<b>(40)</b>	<b>(77)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>90</b>	<b>91</b>

## 4.5.3.9. Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible / différé

Libellé	2025	2024
Impôt sur les bénéfices	(729)	(304)
Impôts différés	(19)	(101)
Carry-back	92	126
<b>Charges d'impôts</b>	<b>(629)</b>	<b>(278)</b>

#### 4.5.3.10. Résultat exceptionnel

Libellé	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		57
Autres produits exceptionnels*	350	
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	60	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>410</b>	<b>57</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(48)	(16)
VNC des immo. corp. cédées		(3)
Autres charges exceptionnelles	(1)	(0)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(12)	(60)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(61)</b>	<b>(79)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>349</b>	<b>(22)</b>

\* Les autres produits exceptionnels sont intégralement liés au résultat de déconsolidation de MCE Agences.

### 4.5.4. Autres informations annexes

#### 4.5.4.1. Honoraires des CAC

En milliers d'euros	2025.12	2024.12
<b>Audit</b>	<b>98</b>	<b>92</b>
Certification des comptes	98	92
Services autres que la certification des comptes	-	-
<b>Autres prestations</b>	<b>-</b>	<b>13</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>98</b>	<b>105</b>

## 4.5.4.2. Preuves d'impôt consolidée

Libellé	2025.12
<b>Résultat des entreprises intégrées</b>	<b>2 083</b>
<b>Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE</b>	<b>(629)</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE</b>	<b>2 713</b>
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25%
<b>Impôt théorique au taux de l'entité consolidante</b>	<b>(678)</b>
<b>Effets des différences de base</b>	<b>(23)</b>
<b>Effets des dispositions fiscales particulières</b>	<b>72</b>
<b>CHARGE D'IMPOT THEORIQUE</b>	<b>(629)</b>
<b>CHARGE D'IMPOT REELLE</b>	<b>(629)</b>

## 4.5.4.3. Engagement hors bilan

Aucun engagement hors-bilan sur les exercices 2025 et 2024.

## 4.5.4.4. Effectif moyen

Libellé	2025.12	2024.12
Mon courtier énergie	32	37
Mon courtier énergie Groupe	14	19
MCE Agences	0	10
MCE España	10	14
MCE Belgique	8	1
<b>Effectif moyen interne</b>	<b>64</b>	<b>81</b>
<b>Effectif moyen total</b>	<b>64</b>	<b>81</b>

## 4.5.4.5. Evènements post-clôture

Néant

#### 4.5.4.6. Parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

#### 4.5.4.7. Dirigeants

Le montant des rémunérations allouées par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante, à raison de leurs fonctions dans des entités contrôlées (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est le suivant :

94 k€ concernant l'exercice 2025

329 k€ concernant l'exercice 2024

215 k€ concernant l'exercice 2023

Le montant des engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres des organes susvisés (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est inférieur à 1 k€.

Absence d'avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, avec l'indication des conditions consenties (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants).

## 4.5.4.8. Annexes

Evolution de la présentation des données - Bridge données  
2024

Libellés	Achats consommés		Autres charges d'exploitation	
	Présentation 2025	Présentation 2024	Présentation 2025	Présentation 2024
Achats d'études et prestations de services	400			400
Autres achats	242			242
Achats non stockés de matières et fournitures	67			67
<b>Achats consommés (809) (708)</b>				
Locations immobilières et charges locatives			336	336
Locations mobilières et charges locatives			173	173
Entretien et réparations			295	295
Primes d'assurances			41	41
Autres services extérieurs			13	13
Rémun. d'intermédiaires & honoraires			16 844	16 844
Publicité, publications, relations publiques			495	495
Déplacements, missions et réceptions			361	361
Frais postaux et frais de télécommunications			20	20
Frais bancaires			43	43
Autres charges externes			89	89
Autres charges			49	49
<b>Total</b>	<b>708</b>		<b>18 753</b>	<b>19 461</b>

## 5. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

### 5.1. BILAN

#### 5.1.1. Actif

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024	
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations financières (2)	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. et out. industriels				
	Actif circulant	Stocks et en-cours	Autres immobilisations corporelles	52 726	19 927	32 799
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
TOTAL			52 726	19 927	32 799	36 054
Immobilisations financières (2)		Participations	3 171 000		3 171 000	3 171 000
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Divers		Autres titres immobilisés	186 486		186 486	
		Prêts	820 000		820 000	820 000
		Autres immobilisations financières	66 120		66 120	66 120
		TOTAL	4 243 606		4 243 606	4 057 120
Total de l'actif immobilisé (III)		<b>4 296 333</b>	<b>19 927</b>	<b>4 276 406</b>	<b>4 093 174</b>	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
	Créances (3)	Produits (intermédiaires et finis)				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Créances (3)	Avances et acomptes versés sur commandes				
		Créances clients et comptes rattachés	1 798 863	12 568	1 786 295	2 092 348
		Autres créances	1 573 449		1 573 449	1 269 885
	Divers	Charges constatées d'avance	115 009		115 009	113 473
Capital souscrit appelé, non versé						
TOTAL		3 487 323	12 568	3 474 755	3 475 707	
Divers	Actions propres	376 764		376 764		
	Autres titres	4 230 000	56 641	4 173 358	4 167 940	
	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Divers	Disponibilités	716 462		716 462	278 416	
	TOTAL	5 323 226	56 641	5 266 585	4 446 356	
Total de l'actif circulant (IV)		<b>8 810 550</b>	<b>69 209</b>	<b>8 741 340</b>	<b>7 922 063</b>	
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation = Actif (VII)						
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)</b>		<b>13 106 883</b>	<b>89 136</b>	<b>13 017 747</b>	<b>12 015 237</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

## 5.1.2. Passif

<b>Passif</b>		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 3 657 862 )	3 657 862	3 657 862
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 616 612	5 616 612
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	<b>Réserves :</b>		
	Réserve légale	145 583	104 135
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	787 513	23 684
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	691 665	805 276	
Situation nette avant répartition	10 899 237	10 207 571	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres (I)</b>		<b>10 899 237</b>	<b>10 207 571</b>
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres (I bis)</b>			
Provisions	Provisions pour risques	59 034	166 348
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions (II)</b>	<b>59 034</b>	<b>166 348</b>
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 085 341	577 910
	Emprunts et dettes financières diverses (1)	2 768	710
	Instrument financiers à terme		
	<b>Total des emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 088 109</b>	<b>578 621</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 894	275 805
	Dettes fiscales et sociales	704 077	786 891
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	-3 606		
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes (III)</b>	<b>2 059 475</b>	<b>1 641 318</b>	
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)</b>		<b>13 017 747</b>	<b>12 015 237</b>
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
(1) Dont emprunts participatifs			
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 154 301	1 120 401	

## 5.2. COMPTE DE RESULTAT

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				37 259
	- Services	1 862 583	98 178	1 960 761	2 418 219
	Chiffre d'affaires net	1 862 583	98 178	1 960 761	2 455 478
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			4 000	12 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			126 348	915
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			1 259	84
Total des produits d'exploitation				2 092 368	2 468 477
Charges d'exploitation	Marchandises   Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			1 022 005	1 299 972
	Impôts, taxes et versements assimilés			87 247	32 300
	Salaires			879 306	1 261 497
	Cotisations sociales			294 280	526 693
	Dotations   amortissements			8 994	9 305
	amt. & depr.   - sur immobilisations   dépréciations			63 602	126 348
- dépréciations sur actif circulant					
- provisions					
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			60 915	26 002	
Total des charges d'exploitation				2 416 352	3 282 121
Résultat d'exploitation (I)				-323 983	-813 643
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		(II)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		(III)		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			776 160	1 414 858
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			165 610	202 618
	Reprises sur dépréciations et provisions			7 268	
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					
Total des produits financiers				949 039	1 617 477
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 850	62 059
	Intérêts et charges assimilées (5)			33 151	5 849
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières				35 001	67 909
Résultat financier (IV)				914 038	1 549 567
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (±   ±    - III ± IV) (V)				590 054	735 924

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (1)	Total		43 125
Charges exceptionnelles (2)	Total		41 954
Résultat exceptionnel	(VI)		1 170
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôt sur les bénéfices	(VIII)	-101 611	-68 182
Total des produits		3 041 408	4 129 080
Total des charges		2 349 742	3 323 803
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± V ± VI - VII - VIII )</b>		<b>691 665</b>	<b>805 276</b>
(1) Dont	Produits afférents à des exercices antérieurs Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	Charges afférentes à des exercices antérieurs Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	776 160	
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	48 631	

### 5.3. TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Fin de l'exercice
Capital	3 657 862	-	-	3 657 862
Réserves, primes et écarts	5 720 748	41 448	-	5 762 196
Report à nouveau	23 685	763 829	-	787 514
Résultat	805 277	-	113 611	691 666
<b>TOTAL</b>	<b>10 207 572</b>	<b>805 277</b>	<b>113 611</b>	<b>10 899 238</b>

## 5.4. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS SOCIAUX

### 5.4.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée.

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

#### ***Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1***

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

### **Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N** **Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel**

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

### **Suppression de la technique des transferts de charges**

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

### **Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission**

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

### **Information synthétique**

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	
VNC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
Dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt	Charges d'exploitation	Charges financières	

Concernant la continuité d'exploitation de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE :

Compte tenu que la société réalise 95% de son chiffre d'affaires avec MON COURTIER ENERGIE et que les perspectives 2026 de cette dernière poursuivent leur progression en termes de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation, par conséquent les perspectives 2026 du groupe permettront la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois.

Au niveau des structures étrangères, les prospections de résultats de 2026 ne permettront pas à un retour à l'équilibre, mais l'impact sur le groupe sera moins significatif.

## 5.4.2. Informations relatives aux postes du bilan et compte de résultat

### 5.4.2.1. Actif

#### ***Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations***

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements de bureaux : 10 ans en linéaire ;

Matériels de bureau : 3 à 5 ans en linéaire

#### ***Immobilisations financières***

Participations et autres titres immobilisés :

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres, des multiples d'excédent brut d'exploitation, les perspectives de développement et de rentabilité.

### Créances rattachées à des participations et prêts

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

### Autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, les créances et les dettes sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### **Provisions**

Les provisions nées ou encore existantes à la clôture de l'exercice sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles généreront une sortie de ressources sans contrepartie et si elles peuvent faire l'objet d'une estimation fiable.

### **Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes, les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres
- hypothèse de départ : départ volontaire et mise à la retraite
- taux de charges sociales : 45% pour les cadres et 40% pour les non cadres

- augmentation des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 3.60%
- table de mortalité : INSEE 2024

### Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	46 986	5 739	-	52 726
Immobilisations financières	4 057 120	186 486	-	4 243 606
<b>TOTAL</b>	<b>4 104 106</b>	<b>192 226</b>	<b>-</b>	<b>4 296 333</b>

### Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	10 932	8 994	-	19 927
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 932</b>	<b>8 994</b>	<b>-</b>	<b>19 927</b>

### Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	12 568	-	12 568
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>12 568</b>	<b>-</b>	<b>12 568</b>

### Informations relatives aux filiales et participations

	Capitaux propres (2)(3)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (4)	
			Brute	Nette
<b>Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)</b>				
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)				
MON COURTIER ENERGIE	2 955 793	100	2 901 000	2 901 000
MCE ESPANA	-284 387	90	180 000	180 000
MCE BELGIUM	26 660	100	90 000	90 000
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1			-	-
<b>Total des filiales (A)</b>			<b>3 171 000</b>	<b>3 171 000</b>
<b>Total des participations (B)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des filiales et participations (A+B)</b>			<b>3 171 000</b>	<b>3 171 000</b>

Montant net des prêts	Montant des engagements	Observations
-----------------------	-------------------------	--------------

	et avances consentis par la société (4)(5)	donnés par la société (4)	
<b>Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)</b>			
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)			
MON COURTIER ENERGIE	495 222	-	-
MCE ESPANA	1 100 000	-	-
MCE BELGIUM	621 670	-	-
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1	-	-	-
<b>Total des filiales (A)</b>	<b>2 216 893</b>	-	-
<b>Total des participations (B)</b>	-	-	-
<b>Total des filiales et participations (A+B)</b>	<b>2 216 893</b>	-	-

	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos (3)(4)(6)(7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3)(4)(7)	Dividendes encaissés par la société en cours de l'exercice (4)
<b>Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)</b>			
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)			
MON COURTIER ENERGIE	26 798 024	2 131 970	776 160
MCE ESPANA	579 046	-51 541	-
MCE BELGIUM	639 625	-166 217	-
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1			-
<b>Total des filiales</b>			<b>776 160</b>
<b>Total des participations (B)</b>			-
<b>Total des filiales et participations (A+B)</b>			<b>776 160</b>

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non-disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne "Observations".

### Dépréciation de l'actif circulant

La dépréciation sur les autres titres est liée aux contrats de liquidité.

La provision pour créances douteuses correspond aux créances liées à MCE AGENCES, placée en liquidation judiciaire à compter du 19/03/2025.

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Créances clients et comptes rattachés	12 568	-
Autres titres	56 641	62 060
<b>TOTAL</b>	<b>69 209</b>	<b>62 060</b>

### Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	886 120	-	886 120
Créances de l'actif circulant	2 440 441	2 440 441	-
Charges constatées d'avance	115 009	115 009	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 441 571</b>	<b>2 555 451</b>	<b>886 120</b>

### 5.4.2.2. Passif

#### Capitaux propres

##### Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales	3 657 862	-	-	3 657 862

##### Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	3 657 862	1	-
Actions à droit de vote double	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-
Actions de priorité	-	-	-
Actions de jouissance	-	-	-
Autres	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 657 862</b>		

##### Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	3 657 862	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 616 612	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Ecart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	104 135	41 448	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	23 684	763 828	-	-
Résultat de l'exercice	805 276	-805 276	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10 207 571</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	-	-	-	3 657 862
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	5 616 612
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	145 583
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	787 513
Résultat de l'exercice	-	694 621	-	694 621
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>694 621</b>	<b>-</b>	<b>10 902 192</b>

### Actions propres

	Immobilisations financières				
	À l'ouverture de l'exercice	Mouvements intervenus au cours de l'exercice			À la clôture de l'exercice
		Acquisition	Cession	Reclassement	
Nombre d'actions propres	-	-	-	-	-
Valeur brute	-	186 486	-	-	186 486
Dépréciation	-	-	-	-	-
Valeur nette	-	186 486	-	-	186 486

	Valeurs mobilières de placement				
	À l'ouverture de l'exercice	Mouvements intervenus au cours de l'exercice			À la clôture de l'exercice
		Acquisition	Cession	Reclassement	
Nombre d'actions propres	-	-	-	-	-
Valeur brute	-	376 764	-	-	376 764
Dépréciation	-	-	-	-	-
Valeur nette	-	376 764	-	-	376 764

Ces 2 mouvements correspondent à la sortie du capital de GADACA.

### Provisions et passifs éventuels

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Provisions pour risques</b>	<b>166 348</b>	<b>59 034</b>	<b>166 348</b>	<b>-</b>	<b>59 034</b>
dont autres provisions pour risques	166 348	59 034	166 348	-	59 034
<b>Provisions pour charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>166 348</b>	<b>59 034</b>	<b>166 348</b>	<b>-</b>	<b>59 034</b>

Ces provisions s'expliquent par 2 évènements au cours de l'exercice :

- Solde des dernières opérations liés au PSE
- Provision de la créance de MCE AGENCES non formalisées lors de la procédure

### État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	1 086 684	183 676	858 007	45 000
Fournisseurs et comptes rattachés	270 894	270 894	-	-
Autres dettes	667 314	667 314	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 024 893</b>	<b>1 121 886</b>	<b>858 007</b>	<b>45 000</b>

### 5.4.2.3. Compte de résultat

#### Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir		Montants	Charges à payer		Montants
Clients - FAE		996 449	Fournisseurs - FNP		90 955
Intérêt CC - CAP		69 250	Intérêt CC		2 315
Intérêt Pret Participatif - CAP		25 473	ICNE - Emprunt		2 768
-		-	Personnel - Prov CP		41 701
-		-	Personnel - Autres CAP		56 896
-		-	Charges sociales - CAP		84 748
-		-	Etat - CAP		17 642
-		-	CAP TA Libératoire		741
-		-	Prov Chg sur CP		14 916
<b>TOTAL</b>		<b>1 091 174</b>	<b>TOTAL</b>		<b>312 685</b>

#### Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits imputables		Montants	Charges imputables		Montants
-		-	Charges constatées d'avance		115 009
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>TOTAL</b>		<b>115 009</b>

### 5.4.3. Informations relatives à la fiscalité

#### *Intégration fiscale*

La Société a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement et indirectement à plus de 95%.

Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 01/01/2025, a été signée dans le cadre de l'option prise par la société pour le régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivant le Code général des impôts.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistré par la société-mère.

Impôt comptabilisé : 673 164€

Impôt qu'aurait supporté la société en l'absence d'intégration fiscale : 0€

#### *Crédit d'impôts*

	<b>Montant</b>
Crédit Impôt Recherche	62 116
Crédit Impôt Famille	28 392
Reduction d'impôt Mécénat	1 500

## 6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



# **Mon Courtier Energie Groupe**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

ERNST & YOUNG Audit



## Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2025

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Mon Courtier Energie Groupe,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mon Courtier Energie Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06 et ANC n° 2024-05.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'écart d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 27 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Mas', written over a light grey rectangular background.

Edouard Mas



# **Mon Courtier Energie Groupe**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2025

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Mon Courtier Energie Groupe,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mon Courtier Energie Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 27 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Edouard Mas

## 7. INFORMATIONS GENERALES

### 7.1. CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Les actions de la Société sont cotées sur le système multilatéral de négociation

Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR001400H3A0

Code Mnémonique : ALMCE

Classification : 50205020 – Professional Business Support Services

LEI : 96950004ATVK481LKN90

### 7.2. CONTACT

Le siège social de la Société est situé : 123 rue Lucien Faure, 33000 Bordeaux

Téléphone : +33 (0) 5 57 99 15 77

Adresse électronique : [contact@moncourtierenergie.com](mailto:contact@moncourtierenergie.com)

Site internet : [www.moncourtierenergie.com](http://www.moncourtierenergie.com)

[Site investisseur : Mon courtier énergie - Site investisseurs](#)